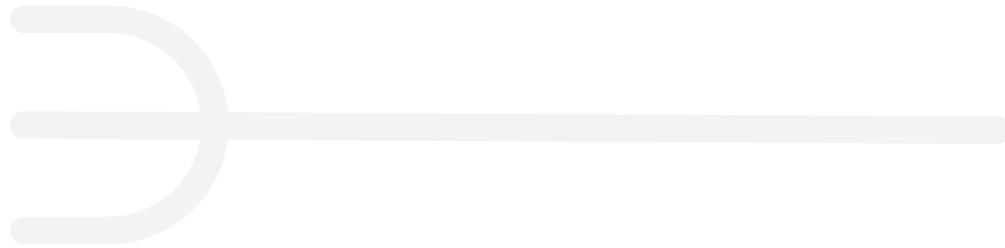


2024 RAPPORT ANNUEL



WWW.PRODUCTEURSDEPOULET.CA
WWW.POULET.CA



ÉDITEUR

Chris Hofley, LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

GRAPHISTE

Karen Ronayne, LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

Simon Paindavoine

TABLE DES MATIÈRES

- 4** QUI SOMMES-NOUS?
- 6** RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU CHEF DE LA DIRECTION
- 9** CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS
- 12** PLAN STRATÉGIQUE
- 13** AFFAIRES PUBLIQUES
- 19** RELATIONS PUBLIQUES
- 23** ENTENTE OPÉRATIONNELLE ET ALLOCATION
- 27** MÉCANISMES DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET D'IMPORTATION
- 33** SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ DES ANIMAUX
- 37** SOINS AUX ANIMAUX, DURABILITÉ ET RECHERCHE AVICOLE
- 41** COMMERCIALISATION DE LA MARQUE
- 44** SURVEILLANCE DU MARCHÉ
- 50** SUIVI ET APPLICATION
- 53** CHANGEMENTS DE PERSONNEL ET MISES À JOUR
- 59** RAPPORT DES AUDITEURS ET ÉTATS FINANCIERS



QUI SOMMES-NOUS?

PPC

L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC) A ÉTÉ FONDÉE EN 1978, À L'ORIGINE SOUS LE NOM DE L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES POULETS, EN VERTU DE LA LOI SUR LES OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES, SUITES D'UNE ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE PROVINCIAUX AINSI QUE LES PRODUCTEURS DE POULETS DES PROVINCES MEMBRES. EN 1997, L'OFFICE EST DEVENU LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA, L'ORGANISME QUI VEILLE À CE QUE LA BONNE QUANTITÉ DE POULET FRAIS, SAIN ET DE GRANDE QUALITÉ SOIT PRODUITE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LA POPULATION CANADIENNE.

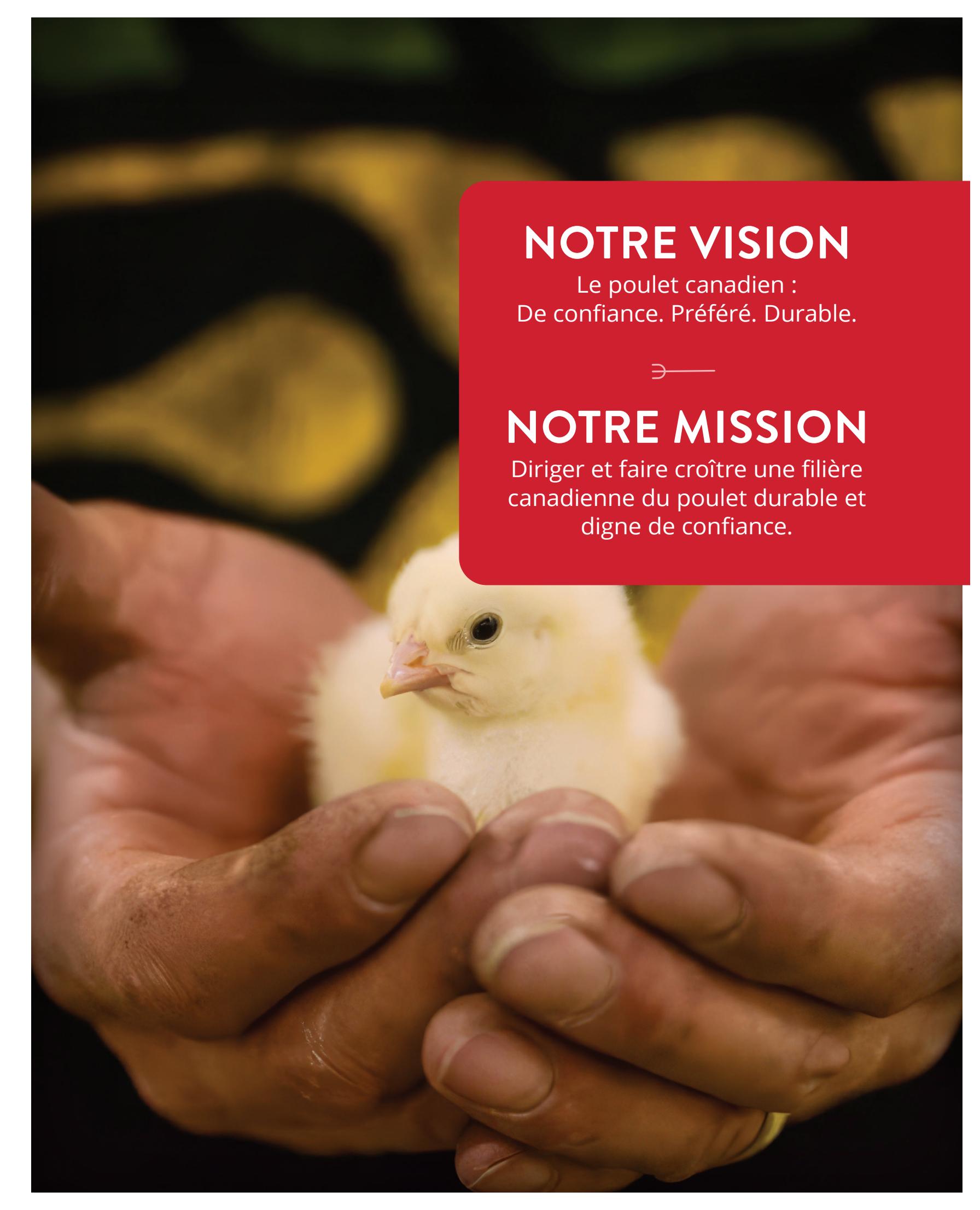
Les 2 853 membres des PPC élèvent fièrement la protéine de viande no 1 des Canadiens. Les activités de l'organisme sont assujetties à la gestion de l'offre, un système propre au Canada. La gestion de l'offre permet aux producteurs de produits laitiers, de volailles et d'œufs du pays d'adapter leur production à la demande canadienne. Grâce à ce système, les consommateurs sont assurés d'un approvisionnement fiable en poulet frais de grande qualité et élevé avec soin. La gestion de l'offre favorise la santé et la durabilité du secteur, au sein duquel les producteurs peuvent réinvestir avec confiance dans leur communauté et leur entreprise. L'organisme joue un rôle crucial dans la mise sur pied et la gestion de programmes, qui permettent aux producteurs canadiens d'élever du poulet sain, de manière durable et avec soin, qui inspire confiance aux consommateurs canadiens. Dans le cadre d'initiatives comme nos programmes de salubrité des aliments à la ferme, de soins aux animaux et d'excellence de la durabilité sous la marque *Élevé par un producteur canadien*, les

PPC travaillent en étroite collaboration avec des partenaires du gouvernement et des intervenants de l'industrie pour faire en sorte que l'industrie demeure innovatrice et réceptive. Par leur engagement soutenu auprès des gouvernements de tous les ordres, les PPC veulent également s'assurer que les décideurs importants comprennent bien et consultent le secteur canadien de la volaille lorsqu'ils prennent des décisions majeures en agriculture, en alimentation et en politiques commerciales.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE

Les 2 853 producteurs de poulet canadiens qui élèvent la protéine de choix no 1 du Canada, sont responsables de l'intendance des terres et sont des contributeurs clés à l'économie urbaine et rurale du pays. Nos producteurs jouent un rôle significatif dans la chaîne de valeur en créant des emplois et en stimulant l'économie urbaine et rurale dans chacune des 10 provinces. Le secteur en chiffres :

- » représente 112 600 emplois
- » contribue à hauteur de 12,2 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada
- » paie 4 milliard de dollars en impôts
- » achète 3 millions de tonnes de moulée



NOTRE VISION

Le poulet canadien :
De confiance. Préféré. Durable.



NOTRE MISSION

Diriger et faire croître une filière
canadienne du poulet durable et
digne de confiance.

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU CHEF DE LA DIRECTION



LA DERNIÈRE ANNÉE S'EST AVÉRÉE DYNAMIQUE ET MOUVEMENTÉE POUR LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA. EN 2024, NOUS AVONS FAIT DE REMARQUABLES AVANCÉES CONCERNANT LA NOTORIÉTÉ DE LA MARQUE, LE RENFORCEMENT DE NOTRE TRAVAIL DE MOBILISATION AINSI QUE NOUS DIRIGER DANS LES DÉFIS CONTINUS ASSOCIÉS À LA GRIPPE AVIAIRE – TOUT EN CONTINUANT À FAIRE CE QUE NOUS FAISONS LE MIEUX : FOURNIR DU POULET SAIN ET DE GRANDE QUALITÉ AUX CANADIENS.

Comme les autres années, 2024 a amené son lot d'obstacles. Pourtant, à travers chaque défi, notre conseil d'administration, notre personnel et nos précieux partenaires sont demeurés inébranlables par rapport à leur engagement à assurer une offre constante de la protéine de viande la plus populaire au Canada. De la défense politique aux campagnes promotionnelles, nous avons travaillé fort pour protéger et promouvoir les Producteurs de poulet canadien, en nous assurant que leurs voix sont entendues et que leurs contributions sont reconnues.

L'une des réalisations les plus enthousiasmantes de cette année a été le succès de l'augmentation de la reconnaissance de la marque pour le poulet canadien. Nous avons surpassé les attentes, atteignant un niveau de notoriété de la marque de 53,3 % – bien au-delà de la cible initiale de 39 % à 45 %. Ce considérable jalon reflète la confiance croissante que les Canadiens ont envers le poulet qu'ils achètent et les producteurs qui l'élevèrent. Bien que la consommation globale de poulet soit demeurée stable, la visibilité accrue de notre marque est une étape positive dans le renforcement de la valorisation d'un poulet d'élevage national et de grande qualité.

Les revendications sont demeurées au cœur de nos efforts en 2024, particulièrement en ce qui concerne les principaux projets de loi du gouvernement et de membres privés qui affectent directement notre secteur. Nous nous sommes grandement mobilisés au sujet du projet de loi C-282 (*Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement* (gestion de l'offre)), du projet de loi C-275 (*Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux*) et le projet de loi C-293 (*Loi sur la prévention et la préparation en matière de pandémie*). Notre leadership dans l'adoption du projet de loi C-282, ainsi que dans le GO5 (PPC, Producteurs laitiers du Canada,

Producteurs d'œufs du Canada, Éleveurs de dindon du Canada et Producteurs d'œufs d'incubation du Canada) a été particulièrement crucial. Grâce à nos efforts de lobbying, aux participations à des comités et à une présence accrue dans les médias et sur les médias sociaux, nous avons établi le bien-fondé de la protection des secteurs du Canada soumis à la gestion de l'offre au milieu des négociations commerciales en cours.

Le programme des pros du poulet a également atteint une étape majeure en 2024, en célébrant sa première année complète d'activités. Avec 29 nouveaux ambassadeurs des PCC participant à plus de 15 lancements partout au pays, le programme a établi sa marque grâce à des entrevues dans des magazines et des balados, à des groupes de discussions, à des kiosques dans des foires commerciales et à des publicités télévisées. Nos partenariats avec Patinage Canada et Natation Canada ont en outre renforcé la présence de notre marque, culminant en une publicité remarquable qui mettait en vedette l'Olympienne Sophie Angus et Rachel Sheffield, productrice de poulets à griller de la Nouvelle-Écosse. L'annonce a été diffusée lors des Jeux olympiques d'été de 2024 à Paris, saisissant magnifiquement le dévouement commun des producteurs et des athlètes.

En ce qui concerne les allocations, les PPC ont établi sept allocations pour les périodes A-189 à A-195 tout au long de 2024. Les allocations nationales combinées pour les six périodes étaient de 1 265 Mkg, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à la base. En raison de la volatilité des conditions du marché, les administrateurs ont décidé de modifier leur pratique actuelle consistant à fixer deux allocations à la fois et de n'en fixer qu'une à la fois pour une durée indéterminée. La production de poulet en 2024 était de 1 402 Mkg, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à l'année dernière et de 3,6 % par rapport à 2022.

La grippe aviaire est demeurée un enjeu urgent en 2024, tout comme dans les dernières années. Alors que nous avons observé un certain soulagement au cours du printemps et de l'été, la saison de migration de l'automne a renouvelé certains défis. Heureusement, nos protocoles de réaction perfectionnés – élaborés grâce à des années d'expérience – nous ont permis une approche rapide et coordonnée. Nous sommes reconnaissants des efforts continus de l'Agence canadienne d'inspection des Aliments (ACIA) et de nos partenaires gouvernementaux, qui continuent de jouer un rôle vital dans la gestion des éclosions. De plus, nous demeurons vigilants dans la surveillance des cas de grippe aviaire dans les troupeaux laitiers des États-Unis, en nous assurant de devancer les risques de notre industrie.

Investir dans la prochaine génération de leaders demeure une priorité de premier plan et le programme des jeunes producteurs des PPC a poursuivi sa mission en 2024-2025 en accueillant quatre nouveaux participants. Caleb Westeringh (Colombie-Britannique), Callie Haverkamp et Jessica Szmiett (Ontario), et Frédérick Cloutier (Québec). Ces jeunes producteurs représentent l'avenir de notre secteur et leur participation garantit que nous sommes en train d'édifier de solides fondations pour le leadership et la gouvernance, tant à l'échelle provinciale que nationale.

Notre engagement envers la durabilité et la gestion des antimicrobiens est également demeuré à

l'avant-plan en 2024. Dans le cadre de notre travail continu afin de remédier à la résistance aux agents antimicrobiens, les PPC ont collaboré avec les gouvernements fédéral et provinciaux afin de faire progresser le plan d'action pancanadien. Après avoir éliminé avec succès l'usage préventif des agents antimicrobiens de catégories I et II, nous explorons actuellement des méthodes non réglementaires afin de réduire l'usage des agents de catégorie III. Un groupe de réflexion dédié constitué d'experts de la chaîne d'approvisionnement a convenu tout au long de l'année d'élaborer des stratégies qui assureront l'usage responsable continu des agents antimicrobiens tout en maintenant les normes en matière de santé des animaux et de salubrité des aliments.

Par le renforcement de la gestion de l'offre et le dévouement de notre conseil d'administration, de notre personnel, de nos comités et de nos partenaires de l'industrie, l'année 2024 a réaffirmé notre engagement indéfectible envers notre mission. La dernière année a en outre cimenté le poulet comme étant la première protéine de viande au Canada, et nous sommes ravis de nous appuyer sur cet élan pour les années à venir.

Nous vous remercions de vos efforts continus et de votre dévouement envers le poulet canadien. Avec la collaboration et l'engagement, nous pouvons nous tourner vers l'avenir avec confiance, sachant que le secteur du poulet canadien est entre bonnes mains.



TIM KLOMPMAKER / Président



MICHAEL LALIBERTÉ / Chef de la direction

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ET COMITÉS**



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE SECTEUR AVICOLE CANADIEN EST DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSTITUÉ DE 15 MEMBRES, DONT DES ÉLEVEURS ET D'AUTRES PARTIES PRENANTES DE L'INDUSTRIE EN AVAL. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION JOUE UN RÔLE PRÉPONDERANT DANS L'ORIENTATION STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION. CHAQUE PROVINCE EST REPRÉSENTÉE AU CONSEIL PAR UN ÉLEVEUR-ADMINISTRATEUR, À QUI S'AJOUTENT DEUX TRANSFORMATEURS, UN SURTRANSFORMATEUR AINSI QU'UN REPRÉSENTANT DU SECTEUR DE LA RESTAURATION. DE CETTE FAÇON, LES PPC ET LES INTERVENANTS TRAVAILLENT DE CONCERT AU NOM DU SECTEUR AVICOLE, DES PRODUCTEURS JUSQU'AUX CONSOMMATEURS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Tim Klompmaker (Ontario)
Ray Nickel (Colombie-Britannique)
Rob Van Diemen (Alberta)
Tiffany Martinka (Saskatchewan)
Stuart Nikkel (Manitoba)
Rick Kaptein (Ontario)
Luce Bélanger (Québec)
Marco Volpé (Nouveau-Brunswick)
Nick de Graaf (Nouvelle-Écosse)
Barry Uyterlinde (Île-du-Prince-Edouard)
Theresa Heffernan (Terre-Neuve-et- Labrador)
Yvan Brodeur (Transformateurs de volailles et d'oeufs du Canada (TVOC), Transformation primaire du poulet (TPP))
Kerry Towle (TVOC-TPP, retraité en octobre 2024)
Don Kilimnik (TVOC - Surtransformateurs de volailles)
Peter Vale (Restaurants Canada)

COMITÉ EXÉCUTIF

Président – Tim Klompmaker
Premier vice-président – Nick de Graaf
Deuxième vice-président – Ray Nickel
Membre de l'exécutif – Luce Bélanger

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président – Marco Volpé
Barry Uyterlinde
Theresa Heffernan

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

Président – Don Kilimnik
Stuart Nikkel

COMITÉ SUR LES POLITIQUES ET PROCÉDURES D'ALLOCATION

Président – Rob Van Diemen
Rick Kaptein
Ray Nickel
Stuart Nikkel
Yvan Brodeur (TVOC - Secteur primaire du poulet)

COMITÉ DE PRODUCTION

Président – Nick de Graaf
Luce Bélanger
Rob Van Diemen
Rick Kaptein
Lucy McKee (remplaçante, TVOC)

REPRÉSENTANTS DES PPC AU SEIN D'AUTRES ORGANISATIONS

Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) :
Scott Buchan
Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) : Ray Nickel
Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNSAE) : Nick de Graaf
Santé animale Canada (SAC) : Luce Bélanger



DE GAUCHE À DROITE

RANGÉE DU HAUT

Barry Uyterlinde
Marco Volpé
Rob Van Diemen
Yvan Brodeur
Ray Nickel
Don Kilimnik

RANGÉE DU BAS

Nick de Graaf
Stuart Nikkel
Tiffany Martinka
Luce Bélanger
Theresa Heffernan
Tim Klompmaker
Rick Kaptein

PROPRIÉTÉS ET LIVRABLES EN 2024

Développement durable – Améliorer continuellement la durabilité du secteur du poulet canadien

Croissance – Augmenter de façon rentable la consommation de poulet canadien par habitant

Raconter notre histoire – Les Canadiens et le gouvernement ont une confiance absolue envers les producteurs de poulet canadiens

Gestion des risques – Gérer efficacement les risques existants et émergents du secteur



AFFAIRES PUBLIQUES



RÉCEPTION ANNUELLE CONJOINTE

Les Producteurs de poulet du Canada, aux côtés des Producteurs d'œufs du Canada, des Éleveurs de dindon du Canada et des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, ont tenu une réception annuelle conjointe (RAC) réussie au Fairmont Château Laurier le 20 mars 2024. Après l'assemblée générale annuelle des PPC, les administrateurs, les remplaçants, les gérants des offices provinciaux et le personnel des PPC ont passé une soirée avec des pairs de l'industrie et des représentants du gouvernement.

PROGRAMME DE STAGES PARLEMENTAIRES JOURNÉE DU POULET

En tant que fiers et fidèles commanditaires du Programme de stages parlementaires (PSP), les PPC ont accueilli les stagiaires du PSP 2023-2024

à Ottawa en mars pour une Journée du poulet en réalité virtuelle. Les producteurs de poulet de l'Ontario Rick Kaptein, Scott Buchan et Andrea Veldhuizen se sont joints aux stagiaires pour une visite virtuelle d'un poulailler et ont tenu une séance d'information sur la gestion de l'offre et l'importance du secteur du poulet pour les collectivités canadiennes.

JOURNÉE DE LOBBYING PRINTANIÈRE ANNUELLE ET RÉCEPTION

La journée de lobbying printanière annuelle des Producteurs de poulet du Canada et la réception ont eu lieu à Ottawa le 28 mai 2024. Des représentants de partout au pays ont rencontré près de 60 parlementaires et membres de leur personnel pour discuter de sujets comme la gestion de l'offre, la reconnaissance par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du programme de



Journée du poulet : Rick Kaptein, administrateur des PPC, Scott Buchan, remplaçant des PPC, Andrea Veldhuizen, productrice de poulet de l'Ontario, et le personnel des PPC avec les stagiaires du Programme de stage parlementaire.

soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien*, la volaille de réforme, la grippe aviaire, l'utilisation des antimicrobiens et la résistance à ces derniers, ainsi que d'importants projets de loi au Parlement, comme le projet de loi C-282. Les PPC ont également tenu une réception en soirée pour les parlementaires, les membres du personnel politique et les membres de l'industrie. La soirée a permis de poursuivre les discussions sur l'importance du secteur canadien du poulet.

CONGRÈS ANNUEL ET SALON PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

En partenariat avec le GO5, les Producteurs de poulet du Canada ont parrainé cette année le congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités, qui se sont déroulés à Calgary, en Alberta, au début du mois de juin. Le GO5 a participé à de nombreuses activités et a rencontré des milliers de délégués, dont des hauts fonctionnaires municipaux, des maires et des conseillers.



Réception de la Journée de lobbying annuelle des PPC : Le député Alistair MacGregor, le sénateur Colin Deacon, la sénatrice Kim Pate, le député Scot Davidson, le président des PPC Tim Klompmaker, le député Dave Epp.

Parmi les activités, citons le parrainage de la réception d'ouverture, la tenue d'un kiosque au salon professionnel, la tenue d'un jeu interactif Plinko et la participation au panel « Demandez aux experts », avec la championne du poulet des PPC de l'Alberta, Tara DeVries.



Les membres du groupe d'experts qui ont discuté du rôle essentiel que jouent les municipalités et les producteurs dans le maintien de la sécurité alimentaire au Canada : Christine Anawati des Producteurs d'œufs du Canada, Brian Bilkes des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, Tara DeVries, championne du poulet des PPC, Randy Goulden, conseiller municipal en Saskatchewan, et Cam Guthrie, maire d'une ville de l'Ontario.

CANTINE CENTRE-VILLE

Le souper annuel des Producteurs de poulet du Canada a eu lieu le 3 octobre 2024 en collaboration avec les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et les Producteurs laitiers du Canada sur la rue Sparks à Ottawa. Rick Kaptein, des PPC, ainsi que d'autres producteurs avicoles, laitiers et d'œufs ont échangé avec des fonctionnaires et des membres du public, soulignant l'importance de la gestion de l'offre pour les collectivités d'un bout à l'autre du Canada. Les producteurs ont également profité de l'occasion pour discuter des politiques gouvernementales et des lois qui garantissent un système alimentaire national robuste, comme le projet de loi C-282. Le souper-rencontre a connu un grand succès, avec la visite de 45 parlementaires venus rencontrer les producteurs et manifester leur soutien aux aliments produits au Canada.

JOURNÉE DE LOBBYING D'AUTOMNE DES PPC

Les Producteurs de poulet du Canada ont tenu une journée de lobbying d'automne le 5 novembre 2024 à Ottawa. Des représentants des PPC ont

participé à des réunions avec des parlementaires pour discuter des priorités et des enjeux clés ayant un impact sur le secteur du poulet. Les représentants ont également mis en lumière les réalités quotidiennes des fermes d'élevage de poulets et ont poursuivi les discussions sur des sujets prioritaires comme le soutien à la gestion de l'offre, le programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien*, le projet de loi C-282, les volailles de réforme, la grippe aviaire et l'utilisation des antimicrobiens et la résistance à ces derniers. Notre journée a été couronnée de succès sur la Colline parlementaire et nous avons rencontré un total de 30 parlementaires de l'ensemble du pays.

DÉFENSE DU PROJET DE LOI C-282

Les Producteurs de poulet du Canada ont travaillé en étroite collaboration pendant l'année avec le GO5 pour défendre le projet de loi C-282, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)*. Le projet de loi C-282 était une priorité absolue pour le secteur en 2024, alors qu'il avançait au Sénat du Canada. Les efforts de sensibilisation ont consisté en des réunions et une correspondance continues avec



Souper au centre-ville : Le directeur des Producteurs de poulet du Canada, Rick Kaptein, montre au député Rob Oliphant sa ferme d'élevage de poulets.

les parlementaires, des participations et des engagements en comité, des articles d'opinion dans des publications nationales et locales, une campagne d'envoi de lettres menée par les producteurs, des campagnes publicitaires et un webinaire d'information à l'intention des parlementaires.

SUIVI LÉGISLATIF

Liste des principaux textes législatifs sur l'agriculture que les PPC ont suivis et défendus ou combattus cette année à la Chambre des communes et au Sénat.

- » Projet de loi C-282, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement* (gestion de l'offre)
- » Projet de loi C-293, *Loi concernant la prévention et la préparation en matière de pandémie*
- » Projet de loi C-275, *Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux* (biosécurité dans les exploitations agricoles)
- » Projet de loi C-359, *Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les semences et la Loi sur les produits antiparasitaires* (enregistrement, homologation et approbation provisoires)
- » Projet de loi C-234, *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*

PARTICIPATION AUX COMITÉS

Les Producteurs de poulet du Canada ont également témoigné devant des comités sénatoriaux à l'automne pour parler d'une législation importante qui pourrait avoir un impact sur le secteur canadien du poulet :

- » Tim Klomp maker, président des PPC, et Michael Laliberté, directeur général des PPC, ont témoigné devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts pour soutenir le projet de loi C-275, *Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux (biosécurité dans les exploitations agricoles)*, le 19 septembre.
- » Le président des PPC, Tim Klomp maker, et le directeur général associé des PPC, Yves Ruel, ont témoigné devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international le 26 septembre, pour soutenir le projet de loi C-282, *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)*.



Journée de lobbying d'automne : Barry Uyerlinde, le président des PPC, Tim Klomp maker, le ministre Lawrence MacAulay, Dean Good, le directeur général des PPC, Michael Laliberté.



FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE (FCA) A CONSACRÉ L'ANNÉE 2024 À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES FAMILLES D'ÉLEVEURS CANADIENS, TANT AU CANADA QU'À L'ÉTRANGER. LES PPC OCCUPENT UNE PLACE IMPORTANTE COMME MEMBRES DE LA FCA. SCOTT BUCHAN, DE L'ONTARIO, Y AGIT À TITRE DE REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'année a commencé avec l'assemblée générale annuelle (AGA) de la FCA à Ottawa, où des chefs de file de l'industrie, des parties prenantes et des représentants du gouvernement ont établi les priorités clés pour le secteur agricole. Sur le thème *Saisir les opportunités : le rôle croissant du Canada sur la scène internationale*, l'AGA a permis de mettre en lumière le positionnement international du Canada et les défis permanents du secteur. Le public a également pu entendre des responsables de l'agriculture de la plupart des partis politiques.

Cet été, la FCA s'est réunie à Whitehorse en marge de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture. Une table ronde à laquelle participait la FCA et des ministres a permis d'aborder des questions cruciales. La FCA y a en outre présenté un compte rendu sur la croissance de la productivité fondée sur les données. La déclaration subséquente des ministres a souligné l'importance de la collaboration avec les producteurs pour renforcer la durabilité et la compétitivité du secteur.

Avant la réunion FPT, les PPC et leurs homologues provinciaux ont plaidé auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'un protocole de reconnaissance de notre programme de soins aux animaux soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion FPT. Malheureusement, les ministres n'ont pas abordé le protocole de reconnaissance à Whitehorse, mais les PPC se sont engagés à ramener le sujet à la première occasion.

Plus tard à l'automne, la FCA a organisé une journée sur la Colline du Parlement où notre conseil d'administration a tenu plus de 30 rencontres avec des députés, des sénateurs et du personnel politique. Ce fut formidable de voir les membres de la FCA livrer un message unifié sur leur vision de l'avenir de l'agriculture.

Le conseil d'administration et le personnel des PPC poursuivent leur étroite collaboration avec la FCA pour hiérarchiser les questions importantes pour notre secteur et faire progresser les priorités législatives d'intérêt commun.



RELATIONS PUBLIQUES



L'UN DES ÉLÉMENTS CRUCIAUX DU SUCCÈS À LONG TERME DE NOTRE ORGANISATION EST SANS CONTESTE LE PROGRAMME DES JEUNES PRODUCTEURS DES PPC ET LA COHORTE DE 2024-2025 A CONNU UNE ANNÉE BIEN REMPLIE.

PROGRAMME DES JEUNES PRODUCTEURS

Composé de quatre jeunes éleveurs – Caleb Westeringh de la Colombie-Britannique, Callie Haverkamp et Jessica Szmielt de l'Ontario et Frédérick Cloutier du Québec –, le Programme des jeunes producteurs contribue à la relève des organisations provinciales et nationales et renforce la gouvernance institutionnelle.



Réception annuelle conjointe: Ministre Lawrence MacAulay, le président des PPC, Tim Klompmaker, et le chef de la direction des PPC, Michael Laliberté, en compagnie d'anciens et actuels participants au Programme des jeunes producteurs de poulet du Canada.

Cette année, les jeunes producteurs ont participé à un certain nombre d'événements fort réussis, notamment la réception annuelle conjointe, la journée de lobbying et la séance d'orientation, en plus de la formation sur la gouvernance et de planification de la relève. Le groupe s'est également rendu à Winnipeg, au Manitoba, pour la réunion estivale des PPC, où les membres ont eu l'occasion d'observer la réunion du conseil d'administration et de participer à la visite d'une ferme avec un ancien participant au Programme, Taylen Van Den Driessche. La cohorte 2024-2025 ne s'est toutefois pas arrêtée là, les membres prenant part à un certain nombre d'événements bénévoles tout au long de l'année : Caleb Westeringh a rencontré son député dans sa circonscription, Callie Haverkamp a accueilli son député sur sa ferme, puis a assisté aux essais olympiques et paralympiques de Natation Canada à Markham, en Ontario, Jessica Szmielt a accueilli sur sa ferme Trennt Michaud, un patineur artistique en couple de l'équipe nationale canadienne, pour promouvoir notre partenariat avec Patinage Canada et Frédérick Cloutier et sa sœur ont été filmés dans le cadre de la série « Une journée dans la vie ».

PROGRAMME PROS DU POULET

Le programme Pros du Poulet est composé de producteurs de tout le pays qui agissent en tant qu'ambassadeurs de l'industrie du poulet. Les Pros du Poulet collabore avec les PPC tout au long de l'année dans le cadre de différentes initiatives, en les aidant à raconter leur histoire en tant que producteurs. La première année, 29 membres du programme Pros du Poulet ont participé à plus de 15 activités. Les PPC essaient toujours de jumeler les Pros du Poulet

avec le lieu où se déroule l'événement, afin de réduire au minimum les perturbations. En 2024, nos membres des Pros du Poulet ont participé à des entrevues dans des magazines et à des balados, à des discussions en groupe, à des kiosques lors de salons professionnels, à des publicités à la télévision et dans les médias sociaux, à des événements de Patinage Canada et de Natation Canada, à des conférences et à des activités de relations gouvernementales. L'année 2025 offrira davantage d'opportunités et d'événements différents alors que nous continuons à mettre en valeur le travail acharné des producteurs de poulets d'un océan à l'autre.

UNE JOURNÉE DANS LA VIE

Le personnel des PPC s'est rendu à Saint-Hyacinthe, au Québec, à la ferme de Frédérick et Virginie Cloutier, un membre de notre Programme des jeunes producteurs. Lui et sa sœur, Virginie, ont accueilli les PPC pour une visite dans les coulisses de leur ferme et pour le tournage de notre série « Une journée dans la vie ».

PROGRAMME DE DONS ALIMENTAIRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

En 2024, les Producteurs de poulet du Canada et la Banque alimentaire d'Ottawa ont poursuivi le Défi du Poulet, un programme de dons alimentaires dans le cadre duquel les PPC achètent des produits de poulet qui seront donnés à la Banque alimentaire d'Ottawa. En 2024, la coopérative Exceldor a été choisie comme transformateur et les PPC ont acheté pour 50 000 \$ de produits au profit de la Banque alimentaire d'Ottawa.

NATATION CANADA

Avec les Jeux olympiques et paralympiques qui se sont déroulés à Paris l'été dernier, 2024 a été une année importante pour notre partenaire Natation Canada. Vingt-neuf nageurs canadiens ont représenté le Canada lors des Jeux olympiques et ont remporté huit médailles. Lors des Jeux paralympiques, 20 nageurs canadiens

ont participé à la compétition et ont remporté 13 médailles! Nous sommes vraiment fiers de tous les athlètes qui ont participé aux compétitions, ainsi que de l'équipe d'entraîneurs qui a consacré d'innombrables heures de travail à la préparation de l'équipe afin qu'elle réussisse! Pendant les Jeux olympiques et paralympiques, les PPC ont souligné leur partenariat de dix ans avec Natation Canada en diffusant un message publicitaire mettant en vedette Rachel Sheffield, notre jeune productrice, ainsi que la nageuse olympique Sophie Angus, qui a participé aux épreuves du 100 m brasse et du 4 x 100 m quatre nages à Paris. En mai, avant les Jeux olympiques et paralympiques, les PPC ont assisté aux essais olympiques et paralympiques à Markham, en Ontario, où le personnel des PPC et Callie Haverkamp (une jeune productrice) ont pu parler à de nombreux athlètes, parents et spectateurs de la façon dont le poulet est élevé et de l'importance de notre partenariat avec Natation Canada. Nous avons également sorti deux nouveaux « SquishPeeps » lors des essais. Chaque médaillé a reçu un Squishpeep et nous avons organisé chaque jour un tirage au sort pour permettre aux membres du public d'en gagner un. Enfin, en novembre, les PPC ont organisé une discussion virtuelle avec Sophie Angus, animée par Rachel Sheffield. Le conseil d'administration, les remplaçants, le programme Pros du Poulet, les Jeunes producteurs et le personnel des PPC ont tous été invités à participer et à poser des questions à Sophie sur son expérience aux Jeux olympiques de Paris, sur la façon dont elle s'est entraînée et préparée mentalement, et sur ses aspirations futures.

PATINAGE CANADA

Les Producteurs de poulet du Canada ont donné le coup d'envoi à leur deuxième année de partenariat en tant que protéine de viande officielle de Patinage Canada. Ce partenariat continue d'appuyer les programmes récréatifs et ceux de compétition de Patinage Canada dans le cadre du programme Patinage Plus tout en aidant les athlètes de haut niveau. Les Producteurs de poulet du Canada se sont rendus dans la ferme de Jessica Szmiett à Kerwood, en Ontario, en compagnie de Trennt Michaud, un patineur en couple de l'équipe nationale canadienne, afin de

la visiter et de filmer du contenu pour les médias sociaux pour promouvoir notre partenariat. Les PPC ont également assisté à la compétition des Internationaux Patinage Canada à Halifax avec Rachel Sheffield, une jeune productrice, pour parler aux patineurs et à leurs familles de l'élevage de poulets et de notre partenariat avec Patinage Canada.

VALÉRIE GRENIER - ALPINE CANADA

En 2024, les PPC ont parrainé la skieuse alpine Valérie Grenier. Après une chute très grave au début de l'année 2024, qui a entraîné une grave blessure nécessitant plusieurs opérations chirurgicales et des mois de rééducation, Valérie a finalement repris la compétition en novembre, se classant neuvième lors du slalom géant féminin de la Coupe du monde de ski FIS à Killington, dans le Vermont. Le personnel des PPC a rendu visite à Valérie à son domicile de Lefavre, en Ontario, afin de filmer du contenu pour les médias sociaux et promouvoir notre partenariat. Elle a également créé ses propres vidéos sur les médias sociaux sur Instagram où elle prépare des repas à base de poulet et parle de l'importance des protéines de poulet pour les athlètes.

AVANCEMENT DES FEMMES EN AGRICULTURE

En Novembre 2024, les PPC ont à nouveau parrainé la conférence Avancement des femmes en agriculture qui s'est tenue à Niagara Falls, en Ontario. Les PPC ont organisé une table ronde avec Keisha Rose Topic, une productrice de pommes de terre de sixième génération provenant de l'Île-du-Prince-Édouard et présidente de la Fédération de l'agriculture de l'Î.-P.-E.. Keisha a fait partie de la première cohorte à participer au projet Égaliser les règles du jeu, un cadre de travail amorcé par la Fédération canadienne de l'agriculture, et commandité par les Producteurs de poulet du Canada. Keisha a parlé de son expérience dans la cohorte ainsi que de l'importance des mentors qui contribuent à encourager les individus à sortir de leurs zones de confort. Les PPC ont également invité Amy VanderHeide, la présidente des Producteurs de poulet de la Nouvelle-Écosse, pour prendre part à une discussion en groupe avec Keisha Rose Topic et deux autres productrices primaires. Elles ont échangé sur le fait d'être des femmes et des dirigeantes dans le secteur de l'agriculture.



ENTENTE OPÉRATIONNELLE ET ALLOCATION



EN 2024, LES PPC ONT ÉTABLI SEPT ALLOCATIONS POUR LES PÉRIODES A-189 À A-195 À L'ISSUE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PERSONNE.

Au début janvier, les administrateurs ont examiné une demande de plusieurs provinces sur la fréquence d'établissement des allocations et ont décidé d'établir les allocations des périodes A-189 et A-190 une par une, compte tenu de la volatilité du marché. Les administrateurs ont également demandé au comité sur les politiques et procédures d'allocation d'examiner la fréquence d'établissement des allocations et de présenter ses conclusions à la réunion de mars.

L'allocation de la période A-189 (du 5 mai au 29 juin 2024) a été établie de manière prudente à 1,5 % en dessous de la base, car les niveaux de

stocks en entrepôt étaient élevés, en particulier pour les produits surtransformés. De plus, l'utilisation des contingents tarifaires agricoles avait démarré lentement en début d'année. Ajoutons que les trois périodes précédentes ont connu une surproduction totale de 8,4 M de kg.

À la réunion du 20 mars, le conseil a décidé de modifier sa pratique consistant à établir deux allocations à la fois et de passer à une allocation à la fois, et ce, indéfiniment. Cette décision vise à réagir plus rapidement à l'évolution des conditions du marché. L'établissement de l'allocation pour la période A-190 a fait l'objet d'une réunion très intéressante à laquelle ont participé de nombreux acteurs du secteur. Les membres du conseil d'administration ont été longuement questionnés sur les conditions du marché. Les administrateurs ont établi l'allocation de la période à 1 % au-dessus de



la base ajustée, suivant une approche qui tenait compte de facteurs de marché mitigés, notamment des baisses importantes des stocks en entrepôt, des augmentations de la disparition nationale et des prix de gros élevés. À cela s'ajoutaient les défis économiques, notamment la hausse des coûts du logement.

L'allocation de la période A-191 (du 25 août au 19 octobre 2024) a été établie en mai. À cette réunion, les administrateurs ont discuté de la baisse continue des stocks et de la disparition, qui affiche une tendance positive. Les prix des aliments du bétail ont baissé, mais les pressions inflationnistes ont persisté. Des questions sur les prix, l'insécurité alimentaire et l'impact des importations et du PTPGP ont également été soulevées. Après discussions, une résolution pour une augmentation de 1 % au-dessus de la base a été adoptée, reflétant un optimisme prudent dans des conditions de marché incertaines.

Pour la période A-192 (du 20 octobre 2024 au 14 décembre 2024), les administrateurs ont discuté de facteurs positifs comme la baisse de l'offre de bœuf, la forte disparition nationale de poulet, la robustesse des prix de gros, la croissance démographique, le faible coût des céréales fourragères et la croissance du PIB. Cependant, ils ont également pris en compte les impacts négatifs de l'inflation des prix des denrées alimentaires et du logement, de la prudence des consommateurs et des volumes importants attendus pour les contingents tarifaires agricoles pendant la période. Compte tenu de ces facteurs, les administrateurs ont approuvé une allocation de 1 % au-dessus de la base.

Les allocations de base et la cible de croissance à moyen terme pour les périodes A-193 à A-198 ont été discutées et établies en août. Ce bloc de six périodes d'allocation couvre les deux dernières semaines de 2024 et la majeure partie de 2025. La cible de croissance à moyen terme a été fixée à 3 %, soit un peu plus que la cible du bloc précédent de six périodes.

En septembre, les administrateurs se sont réunis pour établir l'allocation de la période

A-193 (du 15 décembre au 8 février 2024). La réunion a porté sur l'équilibre entre l'offre et la demande de poulet dans un contexte de difficultés économiques et de conditions régionales variables. Les principales inquiétudes concernaient l'offre excédentaire du marché l'année précédente, les prix du poulet vivant, la fluctuation des prix de gros et l'impact des importations, en particulier la sous-utilisation des contingents tarifaires agricoles. Au terme d'une discussion poussée, qui a notamment porté sur les contingents tarifaires agricoles et les prix régionaux, la décision finale a été une augmentation de 1 % au-dessus de la base.

L'allocation de la période A-194 (du 9 février 2025 au 5 avril 2025) a été établie en novembre. Les administrateurs se sont concentrés sur les projections de l'offre et de la demande de poulet en 2025, et les discussions ont porté sur les taux de croissance démographique, les importations, les facteurs économiques et les conditions régionales. Les administrateurs ont discuté des inquiétudes sur les conditions économiques, comme la baisse de la croissance du PIB et l'augmentation du chômage, qui pourraient avoir un impact sur la consommation par habitant. En fin de compte, les administrateurs ont voté pour une augmentation de 1,5 % au-dessus de la base.

L'allocation de l'A-195 (du 6 avril 2025 au 31 mai 2025) a été établie en décembre. La réunion a fait l'objet de discussions sur l'offre et la demande de poulet, y compris les prévisions de croissance démographique, les importations et



la consommation par habitant. Les discussions ont porté notamment sur les inquiétudes concernant les importations, les prix de gros et l'impact de la conjoncture économique sur la consommation. Les administrateurs ont voté pour une augmentation de 0,5 % au-dessus de la base pour l'A-195.

Les allocations combinées pour les périodes A-189 à A-195 étaient de 0,6 % au-dessus de la base totale pour ces périodes. La production de poulet en 2024 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. La baisse de la production pendant le second semestre a presque compensé l'augmentation des six premiers mois. Les prix de gros ont été généralement assez stables tout au long de l'année, avec des prix plus élevés pour la viande brune et des prix plus faibles pour les ailes que les années précédentes. Les stocks record de poulet congelé au début de l'année ont diminué à un rythme constant jusqu'en septembre, et ont connu une hausse saisonnière pendant les derniers mois de l'année. Les importations de contingents tarifaires agricoles, en particulier dans le cadre de l'ACEUM, ont été lentes dans la première partie de 2024. L'utilisation des contingents tarifaires agricoles s'est accélérée dans la dernière partie de l'année, en particulier au dernier trimestre, mais certains contingents tarifaires agricoles n'ont pas été utilisés à la fin de l'année.

Les ventes au détail de poulet frais ont affiché des résultats positifs en 2024, malgré des prix plus élevés. Les ventes totales des établissements de restauration sont restées stables en 2024, mais les ventes du secteur des restaurants à service limité, qui utilise de nombreux produits à base de poulet, ont surpassé celles des autres secteurs de la restauration.

En 2024, les quantités de poulet produites étaient plus proches de la quantité allouée par rapport aux années précédentes, avec une certaine sous-production au milieu de l'année et une certaine surproduction au début et à la fin de 2024.

La suspension temporaire de la composante d'utilisation des contingents dans la formule d'allocation, lancée à la période A-176, s'est

poursuivie toute l'année 2024, et reprendra une fois qu'un nouvel ensemble de données de six périodes d'audit sera disponible.

Les composantes Entente relative aux mesures de sauvegarde au Canada atlantique et Entente d'approvisionnement distinct de l'Ontario de la période d'entente opérationnelle ont pris fin à l'A-192. De petites quantités de kilogrammes reportés ont été incluses dans l'allocation de la période A-193 pour conclure les deux ententes.

POLITIQUE D'EXPANSION DU MARCHÉ

Après examen par le comité sur les politiques et procédures d'allocation, le conseil a décidé d'ajouter les poitrines désossées avec les pilons attachés comme produit admissible dans le cadre de la politique d'expansion du marché des PPC.

GROUPE DE TRAVAIL DE L'INFORMATION SUR LE MARCHÉ

Le Groupe de travail de l'information du marché (GTIM) s'est réuni sept fois pendant l'année pour analyser et discuter des conditions et des tendances du marché et a publié sept comptes rendus avant l'établissement des allocations.

COLLABORATION AVEC LES PRODUCTEURS D'ŒUFS D'INCUBATION DU CANADA

En 2024, les PPC ont participé à trois réunions du comité consultatif des POIC. Le mandat du comité est de conseiller le conseil d'administration des POIC relativement à la demande prévue en poulet au cours de l'année ou des années suivante(s), ainsi que sur la production requise pour répondre à la demande, afin d'aider les POIC à produire le nombre adéquat d'œufs d'incubation pour le marché canadien. Les recommandations de volume du comité reflètent la croissance continue de l'industrie du poulet.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET D'IMPORTATION



MÉCANISMES DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET D'IMPORTATION

PPC

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

En 2024, les Membres de l'OMC sont restés mobilisés sur les négociations agricoles, en concentrant nos efforts sur la sécurité alimentaire, les stocks publics, la durabilité et les piliers clés des négociations commerciales comme le soutien intérieur et l'accès aux marchés.

Toute l'année, les représentants du GO5 ont activement suivi les négociations de l'OMC, participé à des missions techniques et assisté

à des événements majeurs, notamment la Conférence ministérielle de l'OMC en février et le Forum public de l'OMC en septembre. Au cours de ces événements, les représentants du GO5 ont tenu des réunions parallèles avec des membres clés de l'OMC, notamment des représentants de l'Union européenne, des États-Unis, du Brésil et du groupe africain, des représentants du gouvernement canadien, dont la ministre du Commerce international Mary Ng et le négociateur en chef pour l'agriculture Matthew Smith, ainsi que le président des négociations sur l'agriculture de l'OMC, l'ambassadeur Alparslan Acarsoy (Turquie).

La 13^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM13), qui s'est tenue à Abou Dhabi en février 2024, s'est terminée sans qu'aucun accord n'ait été trouvé sur l'agriculture, un enjeu controversé et récurrent. L'Inde a cherché à établir des règles permanentes pour que les pays en développement puissent constituer des stocks alimentaires publics afin de garantir la sécurité alimentaire. Cependant, cette proposition s'est heurtée à la résistance d'autres membres qui préféraient aborder les enjeux agricoles dans un cycle de négociations plus large. En dépit des efforts, aucun progrès n'a été réalisé pour résoudre les tensions de longue date sur la détention de stocks publics. Cela illustre les défis permanents au sein de l'OMC pour concilier les intérêts divergents de ses membres, en particulier dans le contexte d'incertitudes économiques mondiales et de tensions géopolitiques. Cette impasse montre la difficulté de l'OMC à faire progresser les accords multilatéraux sur le commerce agricole.



L'enjeu central du Forum public de l'OMC était l'échec de la proposition brésilienne, qui visait à façonner les négociations agricoles avant la CM14. Malgré le soutien massif d'acteurs majeurs comme les États-Unis, l'Union européenne et la Chine, le document s'est heurté à une opposition, notamment de la part de l'Inde et du groupe africain. Les opposants à la proposition brésilienne ont insisté pour que la question des stocks publics soit abordée avant d'autres enjeux comme l'accès au marché et le soutien interne. Pour ces pays, la détention de stocks publics est cruciale pour la sécurité alimentaire, car elle leur permet de maintenir des réserves destinées à la distribution publique. Par conséquent, l'Inde et le groupe africain ont plaidé pour que la question des stocks publics soit prioritaire dans les négociations. Dans ce contexte, le président a décidé d'explorer des stratégies d'alternatives, notamment la formation de groupes de travail au sein du Comité de l'agriculture en session extraordinaire (CoA SS). Ces groupes ont été créés pour aborder les principaux sujets de négociation (accès au marché, soutien interne et stocks publics) et élaborer une proposition à l'intention de l'ensemble des membres. Bien que le document brésilien ait été jugé « expiré », le groupe de Cairns, ainsi que le groupe africain, ont exprimé leur intérêt à présenter une nouvelle proposition sur les modalités de ces enjeux.

De plus, la durabilité et les changements climatiques sont devenus des sujets importants dans les discussions sur l'agriculture. Les membres n'ont pas encore défini la portée de la durabilité dans les négociations agricoles, mais il est de plus en plus clair que ces enjeux, y compris les préoccupations environnementales et la sécurité alimentaire, joueront un rôle plus important dans les négociations futures. Cette approche s'inscrit dans le cadre plus large du maintien de l'engagement des membres de l'OMC tout en abordant simultanément les grands enjeux commerciaux. Les discussions

sur la durabilité témoignent de l'évolution des priorités vers l'intégration des considérations environnementales et sociales à long terme dans les discussions sur le commerce agricole. À l'approche de la CM14 en mars 2026, ces délibérations devraient façonner l'orientation des futures négociations commerciales.

COMMERCE BILATÉRAL ET RÉGIONAL

En 2024, le Canada a connu de nouveaux développements dans le commerce bilatéral et régional. Les PPC ont suivi ces développements de très près en assistant aux réunions d'information d'ACC. L'adhésion officielle du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) le 15 décembre 2024 a marqué une étape importante. L'impact sur le secteur canadien du poulet devrait être limité, car le Royaume-Uni exporte principalement du poulet vers le marché européen, et les deux pays n'auront pas de réciprocité d'accès au marché de l'autre dans le cadre du PTPGP tant que le Canada n'aura pas ratifié l'accord. De même, les discussions sur l'adhésion du Costa Rica au PTPGP ont officiellement commencé à la fin 2024. En tant que futur membre potentiel (éventuellement le treizième), l'adhésion du Costa Rica au PTPGP ne devrait pas avoir d'impact majeur sur la volaille canadienne en raison de sa plus petite taille.

Le Canada privilégie également le développement de ses relations commerciales avec les pays de l'ANASE (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Cambodge et Myanmar). Les efforts portent principalement sur l'accès au marché, les mesures sanitaires et d'autres enjeux liés à la facilitation des échanges. Les PPC suivent de près cette initiative commerciale, car la participation de la Thaïlande, grand exportateur de poulet, pourrait accroître la pression pour un accès au Canada. Cependant, les négociations ne progressent pas rapidement, car il est difficile

de parvenir à un consensus au sein des pays de l'ANASE en raison des divergences entre ses membres sur des enjeux clés, notamment les enjeux sanitaires et phytosanitaires (SPS).

Sur le plan bilatéral, le Canada a officiellement lancé des négociations d'accord de libre-échange avec l'Équateur en avril 2024. Des progrès notables ont été réalisés pendant l'année, avec la clôture de quelques chapitres de négociation. Les négociations portent désormais sur l'élimination des droits de douane, le commerce agricole, les services et les investissements. Le cinquième cycle, qui s'est déroulé en décembre 2024, visait à conclure les dispositions restantes avant les élections présidentielles en Équateur au début de 2025.

Le 2 décembre 2024, le Canada a annoncé la conclusion des négociations en vue d'un accord de partenariat économique global (APEG) entre le Canada et l'Indonésie et s'est engagé à signer ce dernier en 2025. Cet accord est important pour le commerce canadien, car l'Indonésie est la plus grande économie d'Asie du Sud-Est, avec une population de 279 millions d'habitants. Il démontre également que le Canada peut conclure des accords commerciaux sans faire de concessions sur les produits de poulet ou sur les produits laitiers, la volaille et les œufs.

Parallèlement, le Canada poursuit ses discussions bilatérales avec les États-Unis, notamment sur la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), afin de garantir des conditions commerciales équitables.

COLLABORATION INTERNATIONALE

Les PPC ont poursuivi leur engagement auprès d'organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) et le Conseil international de la volaille (IPC). Le président des PPC, Tim Klompmaker, est membre du comité exécutif de l'IPC, tandis qu'Yves Ruel, membre du personnel des PPC, siège aux comités commerciaux de l'IPC et de

l'OMA. À la réunion annuelle de l'OMA, en juin 2024 à Rome, l'attention s'est portée sur la transformation des systèmes agroalimentaires mondiaux pour relever les défis de la faim et de l'environnement. La réunion a mis en évidence le rôle vital des fermes familiales dans ces efforts.

CONTRÔLES DES IMPORTATIONS

Les PPC veulent s'assurer que le processus d'allocation des contingents tarifaires agricoles favorise la stabilité à long terme du système canadien de gestion de l'offre. Les changements proposés aux contingents tarifaires agricoles pour le poulet, discutés lors de la réunion de février 2024 du Comité consultatif sur le contingent tarifaire (CCCT) pour le poulet, comme l'augmentation du plafond de l'OMC pour les produits non-inscrits sur la LMIC à 18 M de kg et la réduction du plafond de l'ACEUM à 9 M de kg, inquiètent les PPC. L'allocation pour les produits non-inscrits sur la LMIC est destinée aux fabricants canadiens qui utilisent du poulet comme ingrédient dans des produits non soumis à des contrôles à l'importation. Bien que ces changements puissent temporairement réduire le besoin d'importations supplémentaires, ils ne garantissent pas que les demandes de produits non-inscrits sur la LMIC n'augmenteront pas à l'avenir, comme elles l'ont fait les années précédentes.

Pour éviter les importations supplémentaires et garantir une concurrence loyale, les PPC estiment qu'une méthode d'allocation permanente devrait être établie dans les limites des contingents tarifaires agricoles originaux. Les PPC suggèrent également un système où les demandeurs de produits non-inscrits sur la LMIC peuvent établir des priorités pour leurs contingents tarifaires agricoles afin de réduire les risques de recourir à des importations supplémentaires. De plus, les PPC proposent une politique de transfert pour empêcher les détenteurs de contingents tarifaires agricoles de négocier davantage de contingents que ceux qui



leur ont été alloués à l'origine. Ils recommandent d'utiliser les volumes de contingents tarifaires agricoles retournés pour compenser les importations. Ces changements visent à protéger les engagements commerciaux du Canada tout en assurant la santé économique du secteur du poulet. Cependant, les discussions sur la mise en œuvre d'une méthode d'allocation à long terme sont en cours et se poursuivront en 2025.

En 2024, 39,1 M de kg ont été importés dans le cadre du contingent tarifaire agricole de l'OMC de 39,8 M de kg. Pour le contingent tarifaire agricole de l'ACEUM, 54,2 M de kg ont été importés dans le cadre d'un contingent tarifaire de 55 M de kg et 19,4 M de kg ont été importés dans le cadre du PTPGP à partir d'un contingent tarifaire de 23,7 M de kg. En raison des limites imposées aux demandes de produits non-inscrits sur la LMIC dans le cadre de l'allocation annuelle, les demandeurs qui n'ont pas été entièrement approvisionnés par l'allocation des contingents tarifaires agricoles ont reçu des importations supplémentaires de 1,6 M de kg. Cette situation a entraîné des importations de contingents tarifaires agricoles de l'OMC dépassant de 0,8 M de kg les engagements du Canada. Les programmes gouvernementaux permettant l'importation de poulet pour la

surtransformation et la réexportation ont continué à gagner en popularité en 2024. Le Programme d'importation pour réexportation (PIR) d'Affaires mondiales Canada a atteint 16,1 M de kg, et 52,9 M de kg ont été importés dans le cadre du Programme d'exonération des droits (PED) de l'Agence des services frontaliers du Canada, soit un total de 69 M de kg contre 62,7 M de kg en 2023.

Le Programme d'exonération des droits (PED) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) reste un outil clé pour les importations de poulet en 2024, tout comme en 2023. Le programme permet aux importateurs d'importer du poulet pour le surtransformer et le réexporter sans payer de droits, créant ainsi un avantage compétitif pour certains secteurs de l'industrie. Cependant, comme les années précédentes, l'utilisation généralisée du PED soulève des inquiétudes liées à d'éventuelles distorsions du marché, en particulier avec la tolérance accordée aux produits comme le poulet mariné, pour lesquels il est très difficile de vérifier si la quantité appropriée de poulet est réexportée. Des risques de distorsion du marché intérieur sont donc à craindre. Le PED a représenté 52,9 M de kg d'importations de poulet, soit une augmentation de 10 % par

rapport à 2023, preuve de la popularité de ce programme auprès des transformateurs. Les PPC continueront de surveiller son impact et de préconiser des ajustements, le cas échéant, afin d'atténuer toute distorsion sur le marché intérieur. L'ASFC poursuit ses vérifications auprès des utilisateurs du PED pour les produits laitiers, la volaille et les œufs. Les résultats sont préoccupants : 34 des 41 importateurs vérifiés ne sont pas conformes, 20 ont été suspendus et des amendes de 581 millions de dollars ont été imposées à ces importateurs non conformes. C'est un problème systémique auquel l'ASFC doit s'attaquer.

L'enjeu de la volaille de réforme reste une préoccupation importante pour le secteur canadien du poulet. Les importations totales de volailles de réforme ont atteint 84,7 M de kg en 2024, soit une baisse de 3,6 % par rapport à l'année précédente, mais un volume néanmoins très important. Commencée en septembre 2023, la troisième série de vérifications de

l'ASFC sur la volaille de réforme a ciblé 34 entreprises. Depuis 2017, les vérifications de l'ASFC ont permis de recenser 122 cas de non-conformité et les importateurs ont dû payer 250 millions de dollars de droits pour avoir classé incorrectement les produits importés. L'enjeu est donc de taille, car le gouvernement perd des revenus importants en raison de ces violations. Les importations faussement déclarées nuisent au secteur canadien du poulet. Les PPC continuent de préconiser l'adoption de tests ADN pour assurer un suivi et une conformité plus précis à l'avenir. Parallèlement, la diversification des sources de volaille de réforme se poursuit, avec de nouvelles importations de pays comme la Thaïlande, l'Argentine et le Brésil. Ce phénomène illustre encore une fois la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre le contournement des droits de douane et garantir la santé et la sécurité des Canadiens. Cet enjeu demeure une priorité pour les PPC, et nous continuons de suivre de près la situation avec AAC et l'ASFC.



SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ DES ANIMAUX



GRIPPE AVIAIRE

Le secteur avicole canadien a bénéficié d'un répit en ce qui concerne la grippe aviaire au printemps et à l'été 2024, mais malheureusement, l'automne a été marqué par une recrudescence des cas, tant chez les oiseaux sauvages que dans les troupeaux domestiques. Les relations développées entre l'industrie et le gouvernement au cours des deux dernières années d'épidémie ainsi que l'affinement des protocoles d'intervention grâce aux groupes de travail conjoints ont permis une intervention plus efficace, plus souple et plus rapide.

Les Producteurs de poulet du Canada ont poursuivi leur collaboration avec Coalition nationale du secteur avicole, qui se compose des quatre principaux transformateurs canadiens de volaille et d'œufs (GO4) et de l'Association de nutrition animale du Canada, afin de soutenir les offices provinciaux dans leurs travaux de préparation et d'intervention.

Des mises à jour et des communications régulières ont été transmises aux provinces et aux éleveurs concernant l'épidémie et pour partager les meilleures pratiques en matière de biosécurité.

Avec l'émergence de la grippe aviaire dans des troupeaux de bovins laitiers aux États-Unis en 2024, les PPC ont suivi la situation de près. Les PPC reconnaissent le rôle que le Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA) a joué dans la collecte d'informations, les consultations et le développement d'un système de surveillance de la grippe aviaire chez les bovins laitiers canadiens. Les PPC ont participé aux consultations pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour les bovins et ont communiqué avec les éleveurs et les offices provinciaux.

Les PPC expriment leur gratitude à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et aux autres partenaires gouvernementaux pour leur travail dans la lutte contre la grippe aviaire.





SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Le programme de la salubrité des aliments à la ferme (PSAF) *Élevé par un producteur canadien* témoigne du travail acharné que les éleveurs réalisent chaque jour, d'un océan à l'autre, pour produire du poulet sain pour les Canadiens. Ce programme est essentiel pour maintenir la confiance des consommateurs dans le processus de production alimentaire, ce qui contribue d'autant au succès de la marque *Élevé par un producteur canadien*.

Malgré les nombreux défis que pose la grippe aviaire, les audits des exploitations agricoles et la surveillance de la mise en œuvre du PSAF se sont poursuivis tout au long de 2024, incluant des audits internes et des examens de gestion avec les offices provinciaux.

Le programme PSAF fait l'objet d'un examen régulier par l'ACIA afin de maintenir la pleine

reconnaissance des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. À ce titre, l'examen des 100 mois a été mené à bien en 2024.

Depuis la publication du nouveau Règlement sur les couvoirs, l'éclosion en poulailler est une pratique émergente au Canada et n'est plus une activité nécessitant la délivrance d'une licence par l'ACIA. Tout au long de 2024, les PPC ont consulté les provinces et les parties prenantes afin d'élaborer des exigences en matière de salubrité alimentaire pour l'éclosion en poulailler.

RÉDUCTION DES AGENTS PATHOGÈNES

Le PSAF demeure la pierre angulaire de la stratégie des producteurs de poulet canadiens pour la réduction des agents pathogènes, puisqu'il renferme des mesures de biosécurité strictes pour limiter la propagation des agents

pathogènes et protéger la santé animale. En 2024, les PPC ont participé activement au groupe de travail conjoint gouvernement-industrie sur le contrôle de *Salmonella* et de *Campylobacter* dans la volaille, qui collabore avec l'ACIA à l'établissement de normes de rendement concernant la salmonelle.

Le portail de ressources pour les producteurs sur producteursdepoulet.ca représente toujours un mode de partage utile des ressources avec les éleveurs concernant les meilleures pratiques de production, applicables à la fois à la réduction des agents pathogènes et à l'utilisation prudente des antimicrobiens. Les PPC alimentent cette bibliothèque régulièrement, y ajoutant du nouveau contenu préparé cette année pour améliorer la conception des entrées de poulaillers. De plus, parce que les consommateurs ont également un rôle essentiel à jouer en matière de salubrité des aliments, les PPC diffusent des messages sur ce sujet dans les médias sociaux, dans notre bulletin d'information destiné aux consommateurs et dans chaque recette du site Web.poulet.ca.

STRATÉGIE RESPONSABLE D'UAM

Tout au long de l'année 2024, les PPC ont collaboré avec les gouvernements fédéral et provinciaux à la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens. Forts du succès de l'élimination de l'utilisation préventive des antimicrobiens de catégorie I et II, les PPC se concentrent maintenant sur approche non réglementaire afin de réduire davantage l'utilisation des antimicrobiens, en mettant l'accent sur la réduction de l'utilisation préventive des antimicrobiens de catégorie III.

À cette fin, les PPC ont constitué un groupe de réflexion qui s'est réuni plusieurs fois en 2024 avec des experts de toute la chaîne d'approvisionnement, afin d'échanger de l'information et des expériences et de formuler

des recommandations sur les possibilités de réduction des antimicrobiens de la catégorie III. Ces recommandations sont actuellement examinées par le comité de production des PPC.

Les PPC continueront de travailler avec les intervenants clés de la chaîne d'approvisionnement pour promouvoir les stratégies de réduction, améliorer l'accès aux produits de soins aux animaux et partager les enseignements tirés des expériences de réduction. En préparation de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens, les PPC ont mis à profit leur *stratégie d'utilisation responsable des antimicrobiens* pour montrer comment le secteur du poulet canadien s'attaque à cet enjeu important.

**SOINS AUX ANIMAUX,
DURABILITÉ ET
RECHERCHE AVICOLE**



ENVIRONNEMENT

Les PPC continuent de peaufiner leur stratégie de développement durable en mettant l'accent sur la réalisation de l'analyse du cycle de vie (ACV), en collaboration avec le Groupe AGECO. La nouvelle ACV, qui intègre un inventaire des gaz à effet de serre (GES), vise à mesurer et à évaluer la performance environnementale du secteur canadien du poulet, en permettant notamment de déterminer son empreinte carbone. Cette mise à jour couvre la période de 2016 à 2023 et servira d'outil essentiel pour cerner les domaines à améliorer et orienter les futures initiatives de développement durable.

La collecte de données pour le projet est terminée, un large éventail de parties prenantes y ayant participé, notamment des producteurs, des transformateurs et des experts du secteur. Attendu en 2025, le rapport final de l'ACV sera examiné par un groupe d'experts universitaires avant d'être transmis aux acteurs du secteur. Cet examen approfondi aidera les PPC à établir des stratégies raisonnables pour améliorer continuellement la durabilité dans l'ensemble du secteur.

PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX ÉLEVÉ PAR UN PRODUCTEUR CANADIEN

Cela fait maintenant 15 ans que le programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* est mis en œuvre dans nos plus de 2800 fermes d'élevage de poulets. La supervision du programme s'est poursuivie en 2024, toutes les exploitations agricoles ayant fait l'objet d'un audit annuel pour vérifier l'application de chacune des exigences du programme. Nous sommes fiers d'annoncer que le taux de certification reste de 100 %.

Conjointement avec le programme de salubrité des aliments à la ferme *Élevé par un producteur canadien*, un addenda portant sur les éléments de soins aux animaux de l'éclosion au poulailler a été préparé puis ajouté cette année, après consultation des offices provinciaux et des acteurs de l'industrie.

Le programme de soins aux animaux levé par un producteur canadien repose sur des bases scientifiques crédibles, reflétant les exigences du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, reproducteurs, poulets et dindons élaboré par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) en 2016. Le CNSAE est un leader mondial dans la mise en relation de parties prenantes ayant des perspectives différentes pour développer des codes de pratiques solides et sensés.

En 2024, les PPC, conjointement avec d'autres groupes nationaux du secteur avicole, ont amorcé la révision de leur Code de pratiques pour la volaille. Cette révision sera basée sur le processus d'élaboration des codes du CNSAE, qui commence par un examen scientifique des problèmes prioritaires relatifs au bien-être animal, afin d'orienter le comité d'élaboration du code dans la définition des exigences et des recommandations. Le comité d'élaboration du code et le comité scientifique ont tous deux été mis sur pied en 2024 et ont entamé leurs travaux.

Le Code devrait être achevé en 2027. Ensuite, les PPC intégreront de nouvelles exigences dans le Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* pour s'assurer qu'il soit conforme au Code de pratiques. Ainsi, le respect du Code est obligatoire pour l'ensemble des 2800 fermes d'élevage du Canada.





AUDITS PAR UNE TIERCE PARTIE

Au terme de cette huitième année d'audits indépendants, les résultats démontrent que les PPC continuent de mettre en œuvre de manière efficace et cohérente les programmes de soins aux animaux et de salubrité des aliments à la ferme *Élevé par un producteur canadien*.

Les résultats de l'audit indépendant ont été transmis aux parties prenantes dans le but de garantir la transparence, la confiance et l'assurance quant à l'intégrité des programmes de soins aux animaux et de salubrité des aliments.

Dans un esprit d'amélioration continue, les PPC ont procédé à un examen ainsi qu'à un appel de propositions pour choisir son prestataire de services d'audits tiers. À la suite de ce processus, un nouveau prestataire, MSVS Inc, a été engagé pour réaliser des audits de tierce partie pour les PPC à partir d'août 2024. Les PPC se réjouissent de travailler avec ce prestataire et de continuer à démontrer la crédibilité et l'excellence de ses programmes à la ferme.

AUDITEURS HAUTEMENT QUALIFIÉS

Les auditeurs représentent des éléments essentiels des programmes *Élevé par un producteur canadien*. Ces personnes qualifiées effectuent des audits annuels pour vérifier le respect des exigences du programme par les producteurs. Tous les auditeurs répondent à des critères stricts et suivent avec succès une formation théorique et pratique sur le terrain avant de commencer à auditer les exploitations. En 2024, les PPC ont une fois de plus organisé une formation annuelle pour les auditeurs afin de promouvoir la cohérence dans tout le pays et d'échanger des informations et des stratégies pour une amélioration continue.

GROUPE DE TRAVAIL MIXTE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Le groupe de travail mixte sur le bien-être des animaux est le fruit d'une collaboration entre les PPC et les Transformateurs de volailles et d'œufs du Canada (TVOC) pour soutenir l'amélioration

continue du bien-être animal. En 2024, le groupe de travail a tenu des réunions pour examiner les revues de littérature des dernières avancées scientifiques concernant des domaines clés du bien-être animal et a eu l'occasion de visiter la ferme de recherche sur le bien-être des poulets de chair de Tyson Foods, à Fayetteville, en Arkansas.

Un projet de recherche particulier a été demandé par les PPC avec le soutien en nature des TVOC. Ce projet vise à combler une lacune initialement identifiée dans la mise à jour du code de la volaille de 2016 et reconnue comme une priorité permanente par le groupe de travail mixte : les effets des programmes d'éclairage sur les poulets de chair nourris avec une alimentation à base de purée. Les résultats de cette étude seront pertinents pour orienter le processus d'élaboration du Code. Toujours en rapport avec l'éclairage, un communiqué a été transmis en 2024 pour faire connaître aux éleveurs les enseignements tirés de l'examen de la littérature scientifique sur l'éclairage.

RECHERCHE AVICOLE

Les PPC sont déterminés à promouvoir la santé et le bien-être des poulets et ils reconnaissent que la recherche scientifique joue un rôle crucial pour améliorer la santé, la sécurité et le bien-être général des poulets. En soutenant et en finançant des études de recherche, les PPC visent à encourager les innovations qui améliorent les pratiques en matière de soins aux animaux, augmentent la durabilité de l'agriculture et garantissent que les producteurs canadiens produisent des poulets sains et en santé. Les PPC soutiennent la recherche, qui fait le lien entre la responsabilité éthique et les progrès scientifiques et mène ultimement à de meilleurs résultats pour les animaux, les producteurs et la société dans son ensemble.

En tant que membre fondateur du Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC), les Producteurs de poulet du Canada appuient la recherche avicole au Canada et la formation de personnel hautement qualifiées pour le secteur de la volaille du Canada. Les PPC sont représentés au conseil d'administration du CRAC par Ray Nickel, de la Colombie-Britannique, qui

est aussi le président du CA du CRAC. Grâce à la collaboration avec des chercheurs, des vétérinaires et des professionnels de l'industrie, les PPC cherchent à susciter un changement positif dans le secteur agricole.

Le CRAC a réussi cette année à obtenir un financement pour la quatrième grappe de la science avicole. Cette grappe comprend des projets relevant de trois grandes priorités de recherche : l'environnement et le changement climatique, la croissance économique et la résilience du secteur. L'investissement de 10,2 millions de dollars dans la recherche avicole canadienne prévoit jusqu'à 5,1 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), 2,82 millions de dollars du CRAC, 1,85 million de dollars de l'industrie et 405 000 dollars d'autres instances de gouvernement. Dans sa part de la contribution du CRAC, les PPC ont investi 1 million de dollars sur 5 ans pour les projets de recherche de cette grappe.

Avant la fin de 2024, les membres du CRAC se sont engagés à verser plus de 6 millions de dollars à 129 projets de recherche dans des universités et laboratoires, et un total de 34,8 millions de dollars a été recueilli auprès de diverses sources pour le programme de recherche.

En plus d'administrer la grappe, le CRAC a lancé son appel annuel de propositions de recherche cette année en mettant l'accent sur la salubrité alimentaire, la santé et le bien-être des volailles, ainsi que la productivité et la durabilité. Au total, 7 projets ont été approuvés pour un financement totalisant 320 000 \$. La contribution des PPC (78 000 \$) représente environ 25 % du financement de ces projets qui bénéficient tous aux PPC et ont été identifiés comme hautement prioritaires ou moyennement prioritaires en matière de recherche.

En plus du cadre habituel d'appel de propositions du CRAC qui a lieu chaque année, les PPC octroient des fonds supplémentaires pour des sujets de recherche particuliers aux besoins du secteur. En 2024, les PPC ont approuvé un financement de 60 000 \$ à chacun de deux projets, l'un axé sur le contrôle de la cellulite chez les poulets et l'autre sur le contrôle des populations de ténébrions dans les fermes.

COMMERCIALISATION DE LA MARQUE



EN 2024, LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC) ONT CONTINUÉ À PROMOUVOIR LA MARQUE *ÉLEVÉ PAR UN PRODUCTEUR CANADIEN* (ÉPC), TOUT EN FAVORISANT LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LE POULET CANADIEN. CETTE ANNÉE, NOS EFFORTS DE MARKETING ET D'IMAGE DE MARQUE ONT PORTÉ SUR DES STRATÉGIES MÉDIATIQUES INNOVANTES, UNE SEGMENTATION PRÉCISE DE L'AUDITOIRE ET DES CAMPAGNES DYNAMIQUES. L'OBJECTIF ÉTAIT DE CAPTIVER DES GROUPES DÉMOGRAPHIQUES DIVERS, DE DISSIPER LA DÉSINFORMATION ET DE CONSOLIDER NOTRE POSITION DE LEADER INCONTESTÉ DE LA CONSOMMATION DE POULET.

POINTS STRATÉGIQUES INNOVATIONS MÉDIAS ET CAMPAGNES

NOUVELLES STRATÉGIES MÉDIAS :

- » En 2024, les allocations budgétaires sont passées à 40 % pour le numérique et 60 % pour la télévision traditionnelle.
- » Une attention particulière portée aux plateformes de télévision connectée (CTV) comme Roku, Samsung et LG, qui touchent un public plus jeune, âgé de 18 à 34 ans.
- » Partenariat avec les meilleurs services de télévision intelligente, intégration des campagnes des PPC directement dans les écrans d'accueil et les guides de contenu.

CAMPAGNES CRÉATIVES :

- » Développement de l'initiative « Le poulet mérite d'être célébré », axée sur les pratiques agricoles canadiennes polyvalentes, éthiques et durables.
- » Lancement d'initiatives à fort impact, notamment :
 - Campagne du Mois du poulet : Nous avons suscité l'intérêt des amateurs d'entraînement physique grâce à des publicités numériques extérieures axées sur l'activité physique, qui ont généré 4,2 millions d'impressions.
 - Partenariat avec Natation Canada : Nous avons mis à profit la publicité liée aux Jeux olympiques sur CBC/SRC et les médias sociaux, qui a finalement atteint 4,1 millions de téléspectateurs.
 - Campagne Bien élevés, au Canada : nous avons créé une campagne pour toucher la génération Z et la génération Y tout en augmentant la notoriété de la marque *Élevé par un producteur canadien*. Grâce à un mélange de vidéos, de contenus sur les réseaux sociaux, de publicités numériques et d'événements en personne, la campagne a permis de rassurer les consommateurs sur les pratiques éthiques et durables de l'élevage du poulet au Canada.
- » **Résultats** : plus de 87 millions d'impressions et 82 600 clics ont été générés sur des plateformes comme les téléviseurs intelligents, les publicités vidéo en ligne, YouTube et les réseaux sociaux. À elles seules, nos publicités Facebook et Instagram ont été vues près de 20 millions de fois et ont généré plus de 89 000 clics dans tout le pays en un peu moins de 30 semaines.

MESURES DE PERFORMANCE

SUCCÈS DES CAMPAGNES MÉDIATIQUES :

- » Augmentation de la notoriété de la marque à **53 %**, soit une hausse de 3 % par rapport à 2023.
- » Augmentation de la **mémorisation marketing à 48 %** en 2024, soit une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente.

ENGAGEMENT DES CONSOMMATEURS :

- » Croissance des médias sociaux :
 - Plus de **6 millions d'impressions** sur l'ensemble des plateformes, notamment Instagram, TikTok et Reddit.
 - Les nouvelles campagnes TikTok ont ciblé la génération Z avec un **taux d'engagement de 55 %**.
- » Campagnes culinaires :
 - Célébration du Mois national du poulet avec des recettes inspirées de diverses cultures, entraînant une augmentation de **15 %** du nombre de visites sur le site Web chicken.ca pendant la campagne.
 - Partenariat avec des influenceurs et des chefs, générant **1,6 million d'impressions** à partir des publications des influenceurs.



ÉVÉNEMENTS ET SENSIBILISATION

- » Présence remarquée au Salon Restaurants Canada en tant que commanditaire du concours de sandwiches au poulet.
- » Collaboration avec QuellNow pour promouvoir le poulet à travers des histoires familiales et patrimoniales, mettant en vedette des chefs issus de la diversité et des recettes familiales populaires.
- » Déploiement d'une coopérative de gentils poulets à Toronto pour poser des gestes de gentillesse dans le cadre de la campagne Bien élevés, rappelant aux Canadiens la valeur du poulet élevé de manière responsable.
- » Plus de 500 participants mobilisés lors de la conférence nationale de la Fédération culinaire à Edmonton pour promouvoir des pratiques d'élevage du poulet durables.
- » Partenariat avec la Fédération culinaire pour organiser le concours « Grande vedette canadienne Coop Star », qui a permis de nommer un jeune chef ambassadeur officiel des Producteurs de poulet du Canada pour la conférence nationale CF25 à Moncton.
- » Lancement en septembre d'une campagne de sensibilisation audacieuse à l'occasion du Mois du poulet, avec grand panneau publicitaire déambulé dans Toronto pour rappeler que la protéine de viande numéro un au Canada contribue aux objectifs de mise en forme.
- » Présentation des pratiques durables d'élevage du poulet à la Royal Agricultural Winter Fair, qui a attiré plus de 300 000 visiteurs. Nous avons également commandité trois séances de cuisine et un délicieux repas trois services mettant en vedette le poulet élevé au Canada, sous la direction du chef Albert Ponzio.

SURVEILLANCE DU MARCHÉ



EN 2024, LA PRODUCTION DE POULET S'ÉLEVAIT À 1 402 M DE KG, SOIT 0,1% (1,44 M DE KG) DE PLUS QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ET 3,6 % DE PLUS QU'EN 2023.

Les données préliminaires des Producteurs de poulet du Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada indiquent que la disponibilité du poulet par habitant en 2024 était de 34,8 kg, soit une légère baisse par rapport au chiffre de 35,1 kg de l'année dernière. Le poulet demeure le choix de protéine de viande le plus populaire pour les Canadiens.

La disponibilité estimée de bœuf par habitant a légèrement diminué (0,4 %) par rapport à l'an dernier pour atteindre 23,0 kg. La disponibilité de porc par habitant a diminué de 10,1 % pour s'établir à 20,6 kg en 2024.

Le prix moyen du poulet vivant payé aux producteurs de poulet canadiens en 2024 était de 2,079 \$ par kg de poids vif, soit 0,047 \$ de moins que l'année précédente et 0,036 \$ de plus qu'en 2022.

Les stocks de poulet congelé ont considérablement diminué en 2024, passant de 71,8 M de kg en début d'année à 58,45 M de kg en fin d'année, soit une baisse de 18,2 % ou 13,4 M de kg. Cette baisse a été généralisée. Les produits de poulet surtransformés, les ailes, les cuisses et les poitrines ont tous connu des baisses considérables.

PRODUCTION

L'année 2024 a couvert six périodes d'allocation, de l'A-187 (du 14 janvier au 9 mars 2024) à l'A-192 (du 20 octobre au 14 décembre 2024). Les allocations ont été établies avec prudence

en 2024, car l'incertitude économique liée aux taux d'intérêt élevés, au chômage et à l'inflation des prix des denrées alimentaires a exercé une pression sur les consommateurs canadiens et l'économie canadienne. Le conseil d'administration des PPC a établi les allocations intérieures de 2024 avec une portée allant de 1,5 % au-dessus de l'allocation de base ajustée pour la période A-187, à 1,5 % en dessous de la base pour la période A-189. Les allocations intérieures combinées pour les six périodes s'élevaient à 1 265 M de kg, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à la base.

La production totale de poulet a dépassé 1 400 M de kg pour la deuxième année consécutive, atteignant 1 402 M de kg, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à l'année dernière et de 3,6 % par rapport à il y a deux ans. Après une importante sous-production en 2023 en raison de pénuries de poussins aux États-Unis et des épidémies de grippe aviaire qui ont eu un impact sur les activités des éleveurs de poulets à griller et de poulets reproducteurs au Canada, la sous-production a été nettement moindre en 2024 et la disponibilité des poussins s'est améliorée. Les deux dernières périodes complètes de l'année, l'A-191 et l'A-192, ont connu une surproduction combinée de 3,97 M de kg.

La production destinée à l'expansion du marché s'est élevée à environ 28,4 M de kg, soit 0,2 M de kg (0,9 %) de moins qu'en 2023 et le plus faible volume des deux dernières décennies. Ce déclin peut être attribué à la baisse de la demande globale des offices provinciaux pour le programme et à l'augmentation de la demande intérieure pour les cuisses, qui ont toujours été l'un des principaux produits d'exportation.

La production au titre du programme de production de spécialité a été estimée à 8,8 M

de kg en 2024, soit une baisse de 0,7 M de kg (7,6 %). La production issue de ce programme représente entre 0,6 % et 0,7 % de la production totale depuis sa première année complète de mise en œuvre (2025). Le total de cette année a été le plus bas depuis 2018.

PRIX À LA PRODUCTION

En 2024, le prix moyen pondéré du poulet vivant au Canada était de 2,079 \$ par kg, soit une baisse de 4,6 cents (2,2 %) par rapport à l'année précédente et une hausse de 3,6 cents par rapport à 2022. Cette baisse est principalement due à la réduction du coût des aliments pour animaux. Le maïs et le soja, les principales composantes des aliments du bétail pour le centre du Canada, ont connu des baisses moyennes annuelles de prix de 24 % et 22 %, respectivement. Le blé, la principale composante des aliments du bétail pour l'ouest du Canada, a baissé de 18 % par rapport à 2023.

En général, les prix des aliments du bétail ont fortement augmenté en 2021 et 2022, mais ont considérablement baissé en 2023 et 2024. Ils sont restés stables et égaux ou inférieurs à leurs niveaux d'avant la pandémie cette année, en particulier dans le cas du maïs et du soja. Le prix du blé a chuté par rapport à son sommet de 2022, mais reste bien supérieur aux niveaux d'avant la pandémie. Les réductions de prix s'expliquent par la modération de la demande mondiale et deux bonnes années de récolte consécutives en Amérique du Nord et du Sud. Vers la fin de l'année 2024, les prix des aliments pour animaux ont commencé à augmenter légèrement en raison de la hausse de la demande mondiale.

PRIX DE GROS

Express Markets Inc. (EMI), une société d'études de marché américaine, fournit des prix de gros pour quatre catégories principales de découpes de poulet : poitrines, ailes, cuisses, poulets entiers, ainsi qu'un composite du marché.

En 2024, les tendances des prix de gros de 2023 se sont poursuivies pour les indices des cuisses et du poulet entier, mais avec des baisses pour les indices de poitrines et des ailes. L'indice composite du marché s'est établi en moyenne à 4,33 \$ en 2024, soit une baisse de 0,5 % par

rapport à 2023. Cependant, il a terminé l'année sur une note beaucoup plus forte que l'année dernière, où il avait chuté considérablement pendant le dernier trimestre. L'indice des cuisses a atteint en moyenne 3,44 \$ en 2024, soit une augmentation de 3,6 % qui s'ajoute à la hausse de 8,6 % enregistrée en 2023. La moyenne annuelle de l'indice du poulet entier a légèrement augmenté par rapport à 2023, de 0,6 %, pour atteindre 4,74 \$. L'indice poitrines s'est établi en moyenne à 5,80 \$ en 2024, en baisse de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Ceci s'ajoute à une baisse de 9,9 % de l'indice poitrines observée en 2023. L'indice des ailes a également baissé pour la deuxième année consécutive, chutant de 8,0 % par rapport à la moyenne de 2023 pour atteindre 5,28 \$. Dans l'ensemble, on constate un intérêt accru pour la viande brune et le poulet entier par rapport aux années précédentes, suggérant que les consommateurs privilégient les produits à base de poulet à moindre coût.

PRIX AU DÉTAIL

L'inflation a quelque peu diminué en 2024 par rapport aux trois années précédentes, l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen pour tous les produits ayant augmenté de 3,7 points, soit 2,4 %, passant de 157,1 en 2023 à 160,9. En 2023, cette augmentation était de 5,9 points de pourcentage, soit 3,9 %. L'IPC des produits alimentaires a augmenté à un rythme légèrement plus rapide que l'IPC de l'ensemble des produits cette année. La moyenne annuelle en 2024 a augmenté de 5,0 points ou 2,7 % par rapport à l'année dernière. L'IPC de la viande a augmenté de 3,0 % par rapport à l'année précédente, le bœuf de 8,0 % (18,9 points de pourcentage), le porc de 3,4 % (5,5 points de pourcentage) et le poulet de 2,6 % (5,5 points de pourcentage). Le poulet affiche la plus faible augmentation des trois principales protéines animales, restant ainsi en dessous du taux global d'inflation des prix des denrées alimentaires.

Statistique Canada publie également les prix au détail mensuels de différentes découpes pour les principales protéines de viande. Malgré les augmentations de l'IPC pour le poulet, les prix de détail suivis par Statistique Canada étaient, en moyenne, inférieurs à ceux de l'année dernière,

à l'exception des pilons qui ont connu une légère augmentation de 0,2 % de leur moyenne annuelle par rapport à 2023, soit une hausse de deux cents à 6,54 \$/kg. Les cuisses ont connu la plus forte baisse, avec une moyenne de 11,34 \$/kg, soit 0,97 \$ de moins qu'en 2023. Les poitrines ont également baissé, de 7,2 %, à 13,25 \$/kg, soit 1,03 \$ de moins que l'année dernière. Les poulets entiers ont connu une baisse de 3,8 % par rapport à 2023, chutant de 0,24 \$ à 6,08 \$/kg.

Les prix au détail du bœuf ont augmenté dans tous les secteurs cette année, s'ajoutant aux hausses observées l'année dernière. Le prix moyen du bœuf haché a augmenté de 11,7 % par rapport à 2023 pour atteindre 12,59 \$/kg, soit une augmentation de 1,32 \$. Les côtes de bœuf ont augmenté de 8,1 % pour atteindre 30,17 \$/kg, soit une hausse de 2,26 \$ par rapport à l'année dernière. C'est la première fois qu'une moyenne annuelle pour un produit de viande suivi par Statistique Canada dépasse les 30 \$. Les découpes de bœuf à ragoût ont augmenté de 4,5 % cette année, tandis que les contre-filets et les faux-filets ont augmenté respectivement de 4,1 % et 2,0 %.

Les prix du porc ont été beaucoup plus contrastés, les épaules ayant connu une augmentation de 10,2 % pour atteindre un niveau record de 7,79 \$ en 2024, tandis que le bacon a chuté de 4,4 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 6,46 \$, son niveau le plus bas depuis 2021. Les côtes de porc ont chuté de 2,6 % par rapport à 2023, tandis que les saucisses fumées ont augmenté de 1,1 %.

IMPORTATIONS

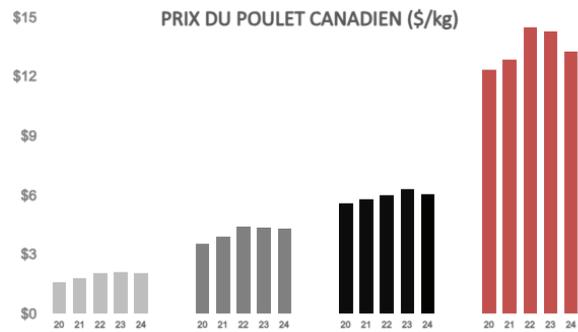
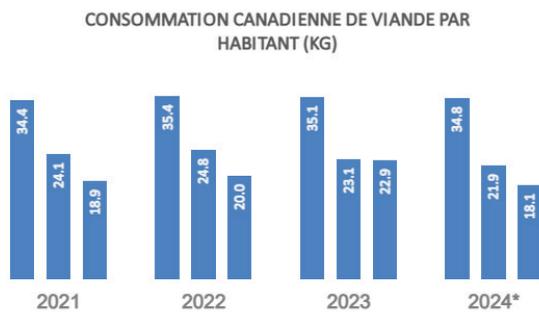
Les contingents tarifaires agricoles, qui sont administrés par Affaires mondiales Canada (AMC), ont totalisé 118,6 M de kg en 2024, dont 39,8 M de kg en vertu de l'OMC, 55 M de kg en vertu de l'ACEUM et 23,7 M de kg en vertu du PTPGP. Pour ces trois contingents tarifaires, les volumes d'importation ont totalisé 112,7 M de kg, soit une augmentation de 11,4 M de kg ou 11,2 % par rapport à 2023. Les catégories d'importation étaient principalement des produits avec les os, désossés et transformés. La plus grande part de l'augmentation de cette année par rapport à

2023 est due à une utilisation plus importante des contingents tarifaires agricoles du PTPGP, qui ont totalisé 19,4 M de kg, soit 17,2 % du total. Les contingents tarifaires agricoles disponibles du PTPGP ont augmenté de 235 000 kg par rapport à 2023, mais leur utilisation a augmenté de 9,8 M de kg, soit 103,5 %. La part du lion (16,0 M de kg) provenait du Chili, le Mexique se taillant une part plus modeste (2,5 M de kg).

La répartition entre les importations avec les os, désossés et transformés était similaire à celle de 2023 et aux moyennes historiques, avec respectivement 40 %, 34 % et 25 %. Contrairement aux normes historiques, la gamme de produits de 2024 s'est orientée vers la viande brune. Bien qu'elles ne représentent qu'une faible part de l'utilisation totale des contingents tarifaires agricoles, les importations de poulets entiers éviscérés ont considérablement augmenté, passant de 142 604 kg en 2023 à 638 659 kg en 2024.

Le Canada a également importé 1,6 M de kg million de produits supplémentaires à des fins de concurrence et 20 808 kilogrammes de produits supplémentaires dans le cadre de licences délivrées pour circonstances extraordinaires.





Les États-Unis sont demeurés le plus important fournisseur de poulet importé dans le cadre des contingents tarifaires agricoles. En 2024, 57,9 M de kg de produits de poulet américains ont été importés, soit 51,4 % des importations totales dans le cadre du contingent tarifaire. Sur ce total, 54,2 M de kg ont été importés dans le cadre des contingents tarifaires agricoles de l'ACEUM et 3,7 M de kg dans le cadre des contingents tarifaires agricoles de l'OMC. Le Chili a éclipsé le Brésil et la Thaïlande pour devenir le deuxième plus grand fournisseur de poulet importé dans le cadre des contingents tarifaires agricoles en 2024, avec un total de 17,0 M de kg rapporté par Affaires mondiales Canada, soit 15,1 % du total des importations dans le cadre des contingents tarifaires agricoles. La plus grande part des importations chiliennes provenait des contingents tarifaires agricoles du PTPGP, une petite quantité ayant été comptabilisée dans le cadre des contingents tarifaires agricoles de l'OMC. Le Brésil occupait la troisième place avec 15,5 M de kg, soit 13,8 % du total, et la Thaïlande était le quatrième fournisseur avec 15,2 M de kg, soit 13,5 % du total. Ensemble, les quatre principaux fournisseurs de poulet dans le cadre des contingents tarifaires agricoles représentaient 93,7 % du total. Les importations en provenance d'Europe (Hongrie, Allemagne) ont totalisé 3,7 M de kg, soit 3,3 % du total, tandis que les importations en provenance du Mexique dans le cadre des contingents tarifaires agricoles du PTPGP ont totalisé 2,5 M de kg, soit 2,2 % du total. De petites quantités ont également été importées d'Israël et d'Ukraine, qui ont bénéficié cette année de contingents tarifaires agricoles de l'OMC après avoir bénéficié d'importations en franchise de droits en 2022 et 2023.

AMC gère également le Programme d'importation pour réexportation (PIR), qui permet au secteur de la surtransformation d'importer du poulet en franchise de droits, à condition que les entreprises participantes surtransforment et réexportent les produits. Un total de 16,1 M de kg de poulet a été importé dans le cadre du PIR en 2024, une augmentation de 1,3 M de kg par rapport à 2023.

Le Programme d'exonération des droits (PED), supervisé par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), est similaire au programme PIR et permet aux participants d'importer du poulet et de le réexporter sous forme de produit surtransformé dans un délai de quatre ans. Les volumes importés dans le cadre du PED sont passés de 47,9 M de kg en 2023 à 52,9 M de kg en 2024, soit la cinquième augmentation annuelle consécutive depuis le creux de 25,2 M de kg atteint en 2019.

Les données sur les importations, compilées et rapportées par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), indiquent que 184,0 M de kg (poids éviscéré équivalent avec les os) de produits de poulet ont été importés au Canada en 2024, soit 15,4 M de kg (9,1 %) de plus qu'en 2023. C'est le plus grand volume jamais enregistré depuis 2016. En 2024, les importations de cuisses avec les os et de poulets entiers ont été nettement plus importantes que les années précédentes, en raison de la forte hausse de la demande pour ces produits au Canada. Les importations de cuisses avec les os ont augmenté de 11,1 M de kg (101,4 %) par rapport à l'année dernière, tandis que les importations d'ailerons ont diminué de 6,6 M de kg (29,5 %) par rapport à 2023.



Les importations de volailles de réforme éviscérés (données AAC) ont atteint 84,7 M de kg en 2024, soit 3,1 M de kg (3,5 %) de moins qu'en 2023. Les baisses ont été observées dans les catégories des morceaux avec les os et des poitrines désossées, ainsi que des produits surtransformés désossés. Ces baisses ont été partiellement compensées par une augmentation des importations de volailles vivantes.

EXPORTATIONS

Les données d'AAC montrent que 148,6 M de kg de poulet ont été exportés en 2024, soit une augmentation de 10,9 M de kg (7,9 %) par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 3,9 M de kg (4,6 %) des exportations de poitrines désossées surtransformées en vertu du chapitre 16, ainsi qu'à une augmentation de 2,5 M de kg (15,7 %) des exportations de cuisses avec les os. Comme les années précédentes, les produits couverts par le chapitre 16, à savoir la viande séparée mécaniquement et les cuisses avec les os, ont été les trois principaux produits de poulet canadiens destinés au marché international.

À l'instar des années antérieures, les États-Unis et les Philippines ont été les plus grands importateurs de produits de poulet canadiens. Trinité-et-Tobago s'est classée troisième en 2023, mais la Guinée a ravi cette position en 2024. Parmi les autres pays qui ont importé des produits de poulet canadiens cette année, on compte le Ghana, l'Ouzbékistan, l'Arménie, la Jamaïque, le Mexique, le Bénin et plusieurs autres.

STOCKS EN ENTREPÔT

Les stocks de produits congelés ont commencé l'année 2024 à un niveau record de 71,8 M de kg, résultat d'une accumulation importante de produits surtransformés et d'ailles pendant l'année 2023. Les produits comme le blanc de poulet, les filets, les lanières, les croquettes, etc., sont regroupés dans une seule catégorie par Agriculture et Agroalimentaire Canada (autres produits surtransformés) et représentent ensemble plus de la moitié des stocks totaux de poulet congelé. Cette catégorie a le plus contribué à l'accumulation de 2023, avec les

ailles. Les deux catégories ont atteint des niveaux record à la fin de l'année 2023.

En 2024, les stocks ont été constamment réduits, tombant à 57,0 M de kg en septembre, avant d'augmenter à nouveau sur une base saisonnière pour terminer l'année à 58,5 M de kg au 1er janvier. Les ailes et les produits surtransformés ont été les principaux facteurs de cette baisse, mais les cuisses ont également connu une baisse significative en 2024. Le marché a constaté un intérêt accru des consommateurs pour la viande rouge (les prix de gros et les volumes d'importation des cuisses étaient également très élevés en 2024). Les variations des stocks de viande de poitrine découpée ont été beaucoup plus faibles. Il en a été de même pour la catégorie « divers », qui comprend les cœurs, les foies, les gésiers, les pattes, etc. Pour la première fois depuis 2017, les stocks de poulets entiers n'ont pas connu un seul mois avec des inventaires supérieurs à 1,0 M de kg.

Les découpes et produits de surtransformation de poulet représentaient 93,9 % des stocks totaux en 2024, soit seulement un dixième de pour cent de plus qu'en 2023. Comme en 2023, la part des produits de surtransformation de poulet dans le total était plus importante que celle des découpes de poulet. Au 1er janvier 2025, la part des poulets divers dans le total a légèrement augmenté, passant de 4,6 % au début de 2024 à 4,9 %.

MOUVEMENT INTERPROVINCIAL

De concert avec les offices provinciaux de commercialisation du poulet, les PPC surveillent le mouvement interprovincial (MIP) du poulet vivant. Le MIP a totalisé 78,5 M de kg en 2024, soit 16,3 % de moins que l'année précédente. La plus grande part de ce mouvement s'est effectuée entre le Québec (vendeur) et le Nouveau-Brunswick (acheteur), représentant 40,2 % du total, suivi par les poussins expédiés de la Nouvelle-Écosse au Nouveau-Brunswick (22,6 M de kg) et de l'Ontario au Québec (20,1 M de kg). L'Île-du-Prince-Édouard a également expédié 3,4 M de kg en Nouvelle-Écosse et 0,8 M de kg au Nouveau-Brunswick.

SUIVI ET APPLICATION



LA RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC) EST DE FOURNIR UNE POLITIQUE DE SUIVI ET D'APPLICATION NATIONALE EFFICACE POUR LA MISE EN MARCHÉ ORDONNÉE DU POULET. UNE TELLE POLITIQUE ASSURE LA COHÉRENCE, LA PRÉVISIBILITÉ ET LA STABILITÉ DE L'INDUSTRIE DU POULET.

AUDIT DU SYSTÈME

Des audits sont effectués toutes les quatre périodes d'allocation auprès des offices provinciaux, des titulaires de permis d'expansion de marché, des titulaires de permis de production de spécialité et des titulaires de permis interprovinciaux. Les PPC mènent également des audits spéciaux au besoin.

En 2024, le personnel des PPC et des auditeurs externes ont réalisé des audits auprès d'offices provinciaux de commercialisation du poulet aux fins de conformité aux politiques et à la réglementation pour les périodes :

- » A-182 à A-185 (du 9 avril 2023 au 18 novembre 2023)

Des audits de rapports de mise en marché du poulet vivant, incluant le mouvement interprovincial de poulet vivant, ainsi que de détenteurs de permis d'expansion du marché et de production de spécialité ont été effectués par des auditeurs externes pour les périodes A-182 à A-185.

Les rapports d'audit pour les périodes A-178 à A-181 et A-182 à A-185 ont été présentés et approuvés par le conseil d'administration en janvier 2024 et juillet 2024, respectivement.

ÉVALUATION DE LA SURCOMMERCIALISATION

Les évaluations suivantes ont été présentées et approuvées par le conseil d'administration en 2024 :

PÉRIODE D'AUDIT	OFFICE PROVINCIAL	REDEVANCES ÉVALUÉES
A-178/A-179	CHICKEN FARMERS OF NOVA SCOTIA	5 963 \$
A-184/A-185	BRITISH COLUMBIA CHICKEN MARKETING BOARD	511 516 \$
A-184/A-185	MANITOBA CHICKEN PRODUCERS	116 224 \$
A-184/A-185	ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC	385 108 \$
A-184/A-185	CHICKEN FARMERS OF PRINCE EDWARD ISLAND	2 814 \$
A-184/A-185	CHICKEN FARMERS OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR	8 206 \$

Les redevances ci-dessus ont été payées entièrement.



EXPANSION DU MARCHÉ

Les évaluations suivantes d'expansion du marché ont été remises à deux transformateurs primaires pour avoir commercialisé des produits à d'autres fins que celles de se conformer à la Politique d'expansion du marché et au permis dont ils sont titulaires :

PÉRIODES D'ALLOCATION	REDEVANCES ÉVALUÉES	ÉQUIVALENT EN KG EXPRIMÉ EN POIDS VIF	ÉVALUATION
A-181 ET A-182	22 437 \$	25 011	JUIN 2024
A-183	5 151 \$	5 151	JUIN 2024

Les redevances ci-dessus ont été payées entièrement.

En décembre 2023, Simple Path Farms and Poultry Ltd. (SPF) a déposé une plainte auprès du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) au sujet des redevances évaluées de 241 485 \$ et les administrateurs des PPC ont accepté de suspendre l'obligation de SPF de payer la redevance en attendant le résultat de la plainte de SPF auprès du CPAC. Bien que le CPAC ait rejeté la plainte de SPF en juin 2024, SPF a déposé une demande de révision judiciaire qui est actuellement en suspens dans l'attente d'une décision.

PRODUCTION DE SPÉCIALITÉ

Aucune redevance n'a été évaluée en 2024.

TRANSFERTS DE CONTINGENT ENTRE PÉRIODES

La politique de transfert de contingent entre périodes offre une flexibilité pour s'adapter aux besoins du marché. Les demandes répondent à des besoins à court terme déterminés par le marché entre deux périodes d'allocation spécifiques. Les transferts de contingents entre périodes ne peuvent pas être utilisés pour ajuster les calendriers d'abattage ou affecter l'utilisation des contingents au cours d'une période donnée.

Aucun transfert de ce type n'a eu lieu en 2024.

CHANGEMENTS DE PERSONNEL ET MISES À JOUR



NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL DES PPC

Chris Prudhomme - Agent de la salubrité des aliments et auditeur interne (congé parental)

Brianne Moore - Agente du marketing de contenu

Titilayo Onayemi - Agente des communications administratives et des ressources humaines

Jeff deValk - Analyste de marché

Daniel Daenam Kim - Agent financier (congé parental)

Chris Hofley - Agent de communications

Alexane Mera - Directrice, marketing de marque

MEMBRES DU PERSONNEL AYANT QUITTÉ LES PPC

Mengrou Wang - Analyste de marché

Jean-François Bérubé - Responsable de la communication

JJ Hochrein - Directeur du marketing de la marque

ANNIVERSAIRES DE SERVICES

10 ANS

Jessica Heyerhoff





DE GAUCHE À DROITE

- Ayodeji Oni
- Berivan Abuzeyit
- Brahim Zahri
- Brianne Moore
- Daniel Daenam Kim
- Jae Yung Chung
- Jan Rus
- Michael Laliberté



DE GAUCHE À DROITE

- Jean Lavallée
- Jennifer Gardner
- Jessica Heyerhoff
- Kavita Walia
- Lauren Kennedy
- Lisa Riopelle
- Lori Piche
- Jeff deValk



DE GAUCHE À DROITE

Maria Elena Baisas
Shane Azriel Alday
Steve Leech
Titilayo Onayemi
Yves Ruel
Nicole Faubert
Alexane Mera

ABSENT DE LA PHOTO

Karen Ronayne
Erin Callary
Chris Hofley
Denis Nadeau

MEMBRES DU PERSONNEL DU PPC

EXÉCUTIF

Michael Laliberté

Chef de la direction

Nicole Faubert

Adjointe au directeur général

COMMERCE ET POLITIQUES

Yves Ruel

Directeur exécutif adjoint

Brahim Zahri

Analyste du commerce et des politiques

INFORMATION SUR LES MARCHÉS ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

Jan Rus

Directeur de l'information sur les marchés et des systèmes informatiques

Denis Nadeau

Analyste des systèmes de gestion

Jeff deValk

Analyste de marché

AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Lauren Kennedy

Directrice des affaires publiques et communications

Berivan Abuzeyit

Agente des affaires publiques

Erin Callary

Agente des programmes stratégiques et partenariats

Chris Hofley

Agent des communications

MARKETING DE LA MARQUE

Alexane Mera

Directrice du marketing de la marque

Karen Ronayne

Agente de création de marque

Brianne Moore

Agente du marketing de contenu

ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

Lisa Riopelle

Directrice des ressources humaines et de l'administration

Ayodeji Oni

Agent des services corporatifs

Titilayo Onayemi

Agente des communications administratives et des RH

FINANCES

Lori Piche

Directrice des finances

Jae Yung Chung

Analyste financière principale

Maria Elena Baisas

Analyste de la conformité financière

Daniel Daenam Kim

Agent des finances

Hicran Karakus

Agent des finances

Shane Azriel Alday

Aide-comptable

SOINS AUX ANIMAUX ET RECHERCHE

Jean Lavallée

Directeur des soins aux animaux et de la recherche

Jennifer Gardner

Agente des soins aux animaux et de la recherche

SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ DES ANIMAUX

Steve Leech

Directeur de la salubrité des aliments et de la santé animale

Jessica Heyerhoff

Agente des communications et des politiques

Chris Prudhomme (congé de maternité)

Agent de la salubrité des aliments

Kavita Walia

Agente de la salubrité des aliments et auditeur interne

RAPPORT DES AUDITEURS ET ÉTATS FINANCIERS



KPMG LLP
150 ELGIN STREET, SUITE 1800
OTTAWA ON K2P 2P8
CANADA

TEL 613-212-5764
FAX 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des Producteurs de poulet du Canada

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de poulet du Canada (l'entité), qui comprennent :

- » l'état de la situation financière au 31 décembre 2024
 - » l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
 - » l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date
 - » l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
 - » ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris le résumé des principales
 - » méthodes comptables
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent:

- » des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- » nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- » nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- » nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- » nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- » nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- » nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa, Canada
Le 28 Février, 2025.

KPMG LLP

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2024, AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2023

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	5 350 274 \$	3 385 491 \$
Placements à court terme (note 2)	800 000	2 908 905
Débiteurs	2 749 171	3 419 763
Charges payées d'avance	280 387	359 023
Autres débiteurs	-	15 772
	9 179 832	10 088 954
Placements à long terme (note 2)	10 215 718	8 023 079
Créances à long terme (note 3)	111 111	444 444
Immobilisations corporelles (note 4)	715 352	793 896
	20 222 013 \$	19 350 373 \$
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	711 673 \$	986 916 \$
Autres créditeurs	2 455	-
Tranche à court terme des incitatifs reportés liés à des baux (note 5)	7 636	7 636
	721 764	994 552
Tranche à long terme des incitatifs reportés liés à des baux (note 5)	213 414	221 050
	935 178	1 215 602
SOLDES DES FONDS		
Affectation d'origine interne - Fonds de promotion	5 793 036	3 830 008
Affectation d'origine interne - Fonds de recherche	-	3 291 186
Non affectés - Fonds de fonctionnement	13 493 799	11 013 577
	19 286 835	18 134 771
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (NOTE 6)		
	20 222 013 \$	19 350 373 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Tim Klomp maker
Chef de la direction



Michael Laliberté
Président du conseil d'administration

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024,
AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2023

	Fonds de promotion	Fonds de recherche	Fonds de fonctionnement	2024 Total	2023 Total
PRODUITS					
Redevances et frais de service	- \$	- \$	11 496 692 \$	11 496 692 \$	11 020 945 \$
Revenus des subventions	3 573 292	-	139 847	3 713 139	3 426 707
Redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés	1 057 420	-	-	1 057 420	1 164 726
Intérêts	102 659	117 854	372 764	593 277	492 469
Autres produits	-	-	5 860	5 860	6 100
	4 733 371	117 854	12 015 163	16 866 388	16 110 947
EXPENSES					
Activités de promotion	5 270 032	-	-	5 270 032	5 427 050
Salaires, avantages sociaux et déplacements	-	-	4 432 841	4 432 841	4 131 698
Administrateurs et remplaçants	-	-	1 703 570	1 703 570	1 676 965
Études spéciales	123 305	-	691 154	814 459	685 274
Frais professionnels	-	-	887 854	887 854	643 979
Comités	-	-	530 245	530 245	418 577
Communications	-	-	502 001	502 001	584 165
Frais de bureau	-	-	474 253	474 253	474 044
Conseil de recherches avicoles du Canada	-	372 000	-	372 000	112 000
Cotisations	-	-	292 269	292 269	383 948
Technologie de l'information	-	-	208 163	208 163	158 874
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	112 310	112 310	129 234
Traduction	-	-	98 314	98 314	110 276
Commerce	-	-	91 059	91 059	68 559
Responsabilités sociales de l'organisation	-	-	63 969	63 969	99 340
	5 393 337	372 000	10 088 002	15 853 339	15 103 983
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(659 966)	(254 146)	1 927 161	1 013 049	1 006 964
GAIN SUR PLACEMENT	22 994	22 030	93 991	139 015	241 428
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(636 972) \$	(232 116) \$	2 021 152 \$	1 152 064 \$	1 248 392 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023, AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2023

	Fonds de promotion	Fonds de recherche	Fonds de fonctionnement	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 830 008 \$	3 291 186 \$	11 013 577 \$	18 134 771 \$	16 886 379 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(636 972)	232 116	2 021 152	1 152 064	1 248 392
VIREMENT INTERFONDS (NOTE 7)	-	(3 059 070)	3 059 070	-	-
VIREMENT INTERFONDS (NOTE 7)	2 600 000	-	(2 600 000)	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 793 036 \$	- \$	13 493 799 \$	19 286 835 \$	18 134 771 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024,
AVEC INFORMATIONS COMPARATIVES DE 2023

	2024	2023
RENTRÉES (SORTIES) DE FOND		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 152 064 \$	(1 248 392) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	112 310	129 234
Amortissement des incitatifs reportés liés à des baux	(11 453)	(11 453)
Gains non réalisées sur placements	(266 205)	(300 705)
	986 716	1 065 468
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	670 592	(513 701)
Charges payées d'avance	78 636	(92 194)
Autres débiteurs	15 772	(15 772)
Créances à long terme	333 333	(444 444)
Créditeurs et charges à payer	(275 243)	438 962
Autres créditeurs	2 455	(7 345)
	1 812 261	430 974
Activités de financement		
Ajouts nets aux incitatifs de location	3 817	25 580
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(2 825 152)	(4 192 895)
Ventes de placements	3 007 623	4 064 249
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(33 766)	(16 441)
	148 705	(145 057)
Augmentation nette de la trésorerie	1 964 783	311 497
Trésorerie au début de l'exercice	3 385 491	3 073 994
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 350 274 \$	3 385 491 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC) SONT UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONSTITUÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA ET CRÉÉ POUR ASSURER LA COMMERCIALISATION ORDONNÉE DU POULET AU CANADA. L'ORGANISME EST EXONÉRÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EN VERTU DE L'ALINÉA 149(1)E) DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU CANADA.

LES PPC ONT DÉCRÉTÉ DES REDEVANCES FONDÉES SUR LES DISTRIBUTIONS DE POULETS SUR LES MARCHÉS INTERPROVINCIAUX ET D'EXPORTATION ET PERÇOIVENT DES FRAIS DE SERVICE RELATIFS AUX MARCHÉS INTRAPROVINCIAUX.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales. Les principales méthodes comptables utilisées par les PPC sont les suivantes :

(A) COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les ressources sont classées dans des fonds, pour des fins comptables et de présentation, qui correspondent à des activités ou à des objectifs précis. Ainsi, des comptes séparés sont maintenus pour le Fonds de fonctionnement et pour le Fonds de promotion et le Fonds de recherche qui sont des fonds grevés d'affectation d'origine interne.

Le Fonds de fonctionnement comptabilise les activités d'exploitation et d'administration ainsi que toutes transactions concernant les immobilisations corporelles et d'autres intérêts gagnés non alloués aux autres fonds.

Le Fonds de promotion comptabilise le recouvrement des redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés et rend compte des charges qui se rapportent à la promotion et à la commercialisation des poulets, tel qu'il est indiqué dans la politique d'expansion du marché et dans la politique d'application et

de suivi, ainsi que des charges engagées pour recouvrir les redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés. Il rend compte aussi des intérêts gagnés sur les ressources détenues pour le Fonds de promotion.

Le Fonds de recherche comptabilise les intérêts gagnés sur les ressources détenues pour la recherche et les charges des projets de recherche se rapportant à l'industrie de la volaille au Canada.

(B) CONSTATATION DES PRODUITS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les PPC appliquent la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les redevances et frais de service sont constatés en produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur perception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les produits de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

(C) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et sur les périodes suivantes :

LOGICIELS	1 AN
MATÉRIEL DE BUREAU	10 ANS
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	3 ANS
AMÉLIORATIONS LOCATIVES	DURÉE DU BAIL

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

(I) ÉVALUATION INITIALE ET ULTÉRIEURE

Les PPC évaluent initialement leurs instruments financiers et passifs financiers à la juste valeur. Ils évaluent ultérieurement tous leurs actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements à court et à long terme qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans l'état des résultats.

(II) DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.

(III) COÛTS DE TRANSACTION

Les PPC comptabilisent leurs coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif financier

et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

(E) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs, passifs, revenus et dépenses, et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des modifications sont nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de la période où elles sont connues.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

2. PLACEMENTS

(A) PLACEMENTS À COURT TERME

	2024 Coût	2024 Juste valeur	2023 Coût	2023 Juste valeur
Certificats de placements garantis (CPG)	800 000 \$	800 000 \$	1 100 000 \$	1 100 000 \$
Obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation			1 907 623	1 808 905
	800 000 \$	800 000 \$	3 007 623 \$	2 908 905 \$
(B) PLACEMENTS À LONG TERME				
Certificats de placements garantis (CPG)	3 000 000 \$	3 000 000 \$	2 800 000 \$	2 800 000 \$
Obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation	7 041 262	7 215 718	5 216 110	5 223 079
	10 041 262 \$	10 215 718 \$	8 016 110 \$	8 023 079 \$

Les PPC limitent leurs placements à ce qui est permis selon la Loi sur les offices des produits agricoles.

Les obligations représentent des instruments d'emprunt produisant des rendements en intérêts comparables à ceux du marché au moment de leur achat. Les obligations et les CPG seront réalisés à leur valeur nominale et les échéances s'échelonnent sur les cinq prochaines années (cinq prochaines années en 2023). Les taux d'intérêt pour ces valeurs s'échelonnent de 0,95 % to 5,00 % (de 0,95 % à 5,00 % en 2023).

3. CRÉANCES À LONG TERME

En 2023, les PPC ont conclu une entente à long terme pour percevoir des versements de redevances d'expansion des marchés. Les paiements de principal mensuels sont de 28 000 \$, plus les intérêts au taux préférentiel de la banque +1 %, et la totalité du montant aura été perçue en 2026.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Juste valeur
Matériel de bureau	387 242 \$	214 717 \$	172 525 \$	201 749 \$
Équipement informatique	347 018	308 595	38 423	39 705
Améliorations locatives	720 610	216 206	504 404	552 442
Logiciels	24 773	24 773	-	-
	1 479 643 \$	764 291 \$	715 291 \$	793 896 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2023, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations se chiffraient respectivement à 1 445 877 \$ et 651 981 \$.

5. INCITATIFS REPORTÉS LIÉS À DES BAUX

Les PPC se sont engagés en 2020 dans un bail prenant fin en 2035. Le bail inclut un incitatif pour améliorations locatives de 171 800 \$ ainsi que trois mois de loyer gratuit au cours du bail.

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	228,686 \$	214,559 \$
Augmentation de l'incitatif au cours de l'exercice	3,817	25,580
Montant imputé aux charges au cours de l'exercice	(11,453)	(11,453)
Solde à la fin de l'exercice	221,050	228,686
Tranche à court terme	7,636	7,636
Tranche à long terme	213,414 \$	221,050 \$

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les PPC louent des locaux en vertu de baux venant à échéance en juin 2035. Les paiements minimums futurs totalisent 2 016 932 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2025	178 672 \$
2026	184 685
2027	190 698
2028	190 698
2029	190 698
2030 et par la suite	1 081 481

7. VIREMENT INTERFONDS

Le conseil d'administration des PPC a approuvé le virement d'un montant de 2 600 000 \$ (1 000 000 \$ en 2023) du Fonds de fonctionnement vers le Fonds de promotion afin de couvrir le coût des activités de promotion, ainsi qu'un virement d'un montant de 3 059 070 \$ du Fonds de recherche vers le Fonds de fonctionnement afin de clore le Fonds de recherche.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les PPC s'exposent aux risques suivants découlant de leurs instruments financiers :

(A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les PPC ne soient pas en mesure d'honorer leurs engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Les PPC gèrent leur risque de liquidité en surveillant leurs besoins sur le plan du fonctionnement. Ils préparent des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer des fonds suffisants pour honorer leurs engagements.

(B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les PPC sont exposés au risque de crédit sur leurs débiteurs. Ils surveillent régulièrement leurs débiteurs et ne prévoient pas de montants non recouvrables.

(C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

(I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les PPC estiment ne pas encourir de risque de change important.

(II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Les PPC encourent un risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments financiers à taux fixe. Des renseignements supplémentaires sur les placements à taux fixe sont inclus à la note 2. Le risque de taux d'intérêt des PPC par rapport à la juste valeur de ses obligations de la FCH a augmenté en raison des fluctuations de taux d'intérêt au cours de l'année.

(III) AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. Les PPC ne sont pas exposés à un autre risque de prix important.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime à cotisations déterminées

Le régime de retraite des Producteurs de poulet du Canada est un régime à cotisations déterminées capitalisé, en vertu duquel des prestations de retraite sont versées aux employés. Les cotisations représentent un pourcentage net du salaire annuel des employés. Les cotisations totales versées au régime par les PPC en 2024 s'élevaient à 200 374 \$ (177 245 \$ en 2023).

10. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certaines 2023 informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.